PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de L'Arbresle, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

Etaient présents : Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Yvette FRAGNE, Gilles PEYRICHOU, Anne THIERY, Fabrice MUSCEDERE, Sylviane CHAMPIN, Dominique ROSTAING-TAYARD, Sheila Mc CARRON, Jean-Louis MAHUET, Elaine BARDOT-DUMONT, Gérard BERTRAND, Pascale SOQUET, Ludovic MELKONIAN, Sandrine POYET-FAWAL, Pierre BOUILLARD, Damien SECOND, Nathalie SERRE, Jean-Marc BISSUEL, Sébastien MAJEROWICZ, Caroline FAYE

Etaient absents, excusés et ont donné pouvoir :
José DOUILLET donne pouvoir à Jean-Claude GAUTHIER
Yasmina ABDELHAK donne pouvoir à Gilles PEYRICHOU
Thomas BONTEMPS donne pouvoir à Sylviane CHAMPIN
Sarah BOUSSANDEL donne pouvoir à Jean-Marc BISSUEL

Etaient absents : Ahmet KILICASLAN, Soraya BENBALA, Olivier RIVIERE, Louisa KHETTAR

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers votants : 25

Date de la convocation : 28 mars 2023
Compte rendu affiché : 7 avril 2023

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« une petite explication pour ce changement de lieu, on fait un essai ce soir, on voudrait doter la salle du conseil d'une vidéo projection, de choses un peu plus modernes, pour qu'on puisse montrer des choses en conseil, dans l'autre salle, ce n'est pas très pratique parce qu'elle a une forme un peu bizarre et des conseillers sont au dos au mur de projection, on réfléchit à l'idée, on verra comment ça se passe ce soir, d'inverser peut-être les salles et de rééquiper cette salle en salle du conseil. C'est à l'essai. Ce serait bien qu'on puisse disposer de projection pour permettre à tout le monde de mieux suivre et de partager l'info. Mais ce soir, il n'y a pas de projection ».*

I. DÉSIGNATION D'UN.E SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Louis MAHUET est désigné secrétaire de séance

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2023

Pierre-Jean ZANNETTACCI : « *On passe à l'approbation du PV du 27 février, est-ce qu'il y a des corrections ? »*

Nathalie SERRE *: « oui, moi, je voulais faire remarquer page 25, j'ai bien dit « à titre personnel, je ne sais pas ce que feront mes camarades », donc je vais revenir en parallèle sur une publication »*
Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « attends, c'est où ? la correction, elle se fait où ? »*

Nathalie SERRE *: « la correction, elle ne se fait pas. Je t'explique. C'est bien marqué « à titre personnel »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « le compte-rendu, il est juste pour toi ? »*

Nathalie SERRE *: « oui, il est correct. Je vais faire un parallèle avec la publication sur le compte Facebook de l'Arbresle Demain du 28 février : comme c'est bien précisé dans le compte-rendu, j'ai bien précisé « à titre personnel » que je prenais la parole et non au nom du groupe. Je tenais également à préciser que nous nous sommes abstenus, c'est aussi inscrit dans le compte-rendu, voilà.*
Donc, je tenais à préciser quand même que la chef de file c'est bien toujours Sarah BOUSSANDEL, ça aussi c'est acté, donc dans le post qui a été publié sur Facebook le 28 février, il y a quand même une volonté, c'est d'abord un post qui est extrêmement vindicatif, je ne vais pas supputer de qui l'a écrit, même si j'ai mon idée personnelle. Il est vindicatif et mensonger, je trouve ça dommage parce qu'il est écrit un peu à la manière de la France Insoumise, voilà, qui sort un morceau, qui le fiche en grand et qui en fait de la publicité. Ce qui monte les gens les uns contre les autres, ce que je trouve irresponsable dans le cadre actuel et puis de mauvais goût pour tout vous dire. Ensuite, je voudrais quand même, pour le coup, vous remercier, parce qu'à la suite de ce post, on a eu pas mal de contacts d'Arbreslois qui nous ont montré leur soutien quant à notre position, notamment les gens qui sont dans les tranches 5, 6 et 7. C'est tout ce que je voulais dire.
Simplement si on voulait être vindicatif entre nous, on peut le faire, aucun problème, je défends mes positions, je les ai toujours défendues, je suis extrêmement claire. Je précise que je suis effectivement députée LR, quand je siège ici, je suis conseillère municipale et je ne me cache pas et je trouve dommage avec le climat qu'il y a actuellement, qu'il y ait ce genre de post parce que moi des guillotines j'en reçois assez régulièrement dans ma permanence au cas où ça intéresse quelqu'un et attiser la haine entre élus, ça me semble, ça ne fait pas très responsable. C'est tout ce que je voulais dire ce soir, à titre personnel. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI *« dont acte. Il faut que je mette au vote le procès-verbal. Est-ce qu'il y a des oppositions ? On a perdu nos marques. »*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

III. DÉCISION PRISE EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

1. Décision prise en vertu des pouvoirs délégués

- Signature, en date du 07 mars 2023, du contrat d'abonnement Service d'alerte hébergé avec la société CITELECOM, permettant de définir les conditions selon lesquelles l'abonné bénéficie du service d'alerte du client. La date de prise d'effet du contrat est le 08/03/2023. L'abonnement est annuel avec un engagement sur 4 ans, courant à compter de la date de signature, pour un montant de 1 400 € TTC. Périodicité de mise à jour de la base de données : 1 fois par an.

IV. AFFAIRES GÉNÉRALES

2. Approbation du règlement du marché hebdomadaire communal

Exposé – Gilles PEYRICHOU

Il s'est avéré nécessaire de procéder à l'actualisation du règlement du marché hebdomadaire communal, afin d'ajouter certains cadres et apporter quelques précisions : lieu du déroulement du marché sur un seul site (place Sapéon uniquement à l'exclusion de la Place de la République), prise en compte des causes d'exclusion, ancienneté des forains…

La Commission Développement Economique – Commerce réunie le 16 février 2023 a émis un avis favorable à ce règlement tel que proposé en annexe.

Gilles PEYRICHOU : *« on a institué un nouveau règlement, c'est surtout avec la modification parce qu'il n'y a plus de marché Place de la République, tous les forains sont dorénavant Place Sapéon et rue du Colonel Prévost, sinon le reste n'a pas changé. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« c'est juste l'emplacement. Pas d'intervention j'imagine. »*

Sébastien MAJEROWICZ : *« si, juste, toute la présentation qui avait été travaillée en commission, a été reprise et présentée aux forains ? »*

Gilles PEYRICHOU *: « tout a été repris. Non pas encore. On attendait le vote en conseil municipal. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « de fait, ils sont avertis que le marché est transféré ».*

Sébastien MAJEROWICZ : *« il n'y avait pas que ça, il y avait une reprise du règlement de Tarare »*

Gilles PEYRICHOU *: « de tous petits points qu'on avait retirés après. Il faut savoir que l'avis des forains ne sont qu'à titre consultatif. ».*

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le règlement du marché hebdomadaire communal et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rattachant.

V. FINANCES

3. Adoption du compte administratif 2022 de la commune

Exposé – Jean-Claude GAUTHIER

L'exécution du budget communal 2022 est retracé dans le compte administratif dont les résultats ont été présentés à la commission finances du 23 mars 2023 et dont le document complet a été adressé à Madame Sarah BOUSSANDEL, Messieurs Sébastien MAJEROWICZ et Pierre-Jean ZANNETTACCI. Les autres membres du Conseil municipal ont reçu, quant à eux, un document de synthèse.

Les résultats du compte administratif 2022 de la commune s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'exécution
Section de fonctionnement	6 332 687,22 €	7 348 752,57 €	**1 016 065,35 €**
Section d'investissement	2 548 152,93 €	801 971,30 €	- **1 746 181,63 €**
Reports de l'exercice 2021 En fonctionnement		689 438,57 €	**689 438,57 €**
Reports de l'exercice 2021 en investissement		1 226 994,04 €	**1 226 994,04 €**
TOTAL	**8 880 840,15 €**	**10 067 156,48 €**	**1 186 316,33 €**
Reste à réaliser à reporter en 2023 en investissement	685 261 ,09 €	657 334,50 €	- **27 926,59 €**

Résultats cumulés

Résultat cumulé Section de fonctionnement	6 332 687,22 €	8 038 191,14 €	**1 705 503,92 €**
Résultat cumulé Section d'investissement	3 233 414,02 €	2 686 299,84 €	- **547 114,18 €**
RESULTAT CUMULE	**9 566 101,24 €**	**10 724 490,98 €**	**1 158 389,74 €**

Jean-Claude GAUTHIER : *« On y va. Je vous fais juste lecture de l'exécution du budget, je passe les centimes voire les dizaines d'euros. Section de fonctionnement, dépenses, 6millions332, recettes, 7millions348, solde d'exécution 1million016. Section d'investissement 2millions548 de dépenses, pour une recette à 801 971, un solde négatif à moins 1million746. Les reports, au titre de l'année 2021, 689 438 en fonctionnement, report de l'exercice 2021 en investissement 1 226 994, ce qui nous fait un total budget de 8 millions880 en dépenses et 10millions 067 en recettes, ce qui nous fait un solde d'exercice à 1million186, solde relativement important pour la commune.*
Ensuite, nous avons les restes à réaliser, ce ne sont que des restes à réaliser d'investissement : 685 000 en dépenses et 657 000 en recettes, soit un différentiel de moins 27 900. Résultat cumulé, en section de fonctionnement 6millions332 en dépenses, 8millions038 en recettes, solde 1million705. Résultat cumulé, en investissement, 3millions233 en dépenses, 2millions686 en recettes, solde moins 547 000. On cumule 9millions566 pour les dépenses et 10millions 724 pour les recettes, ce qui nous donne un solde de 1 158 389.
Voici l'exécution du budget et donc le compte administratif que vous retrouvez sur le document qui vous a été distribué, un peu plus bas.
Pour les opérations en RAR, vous avez la liste des opérations, le logiciel comptable ne donne que des numéros et vous avez les numéros correspondant aux opérations en fiche complémentaire sur les investissements.
Globalement, on a un bon résultat, je noterais simplement qu'on a des résultats relativement importants sur trois points où l'on prend pratiquement 500 000 € de recettes : il s'agit des droits de mutation : on tourne à 220 000€, 230 000 annuels, cette année on a explosé à 385 000, une très forte relavorisation des valeurs locatives des taxes foncières de 3,5 points qui nous a amené une recette conséquente à plus de 100 000 € et surtout on a eu sur la taxe d'habitation, on a eu un reliquat, enfin une compensation de 155 000, c'était one shot, mais liée aux impôts qui sont payés directement par les particuliers, je pense notamment au SYDER, qui n'était pas pris en compte comme étant un impôt au départ, il y a eu une question posée à l'Assemblée Nationale et du coup l'Etat a revu sa copie et a réintégré dans la compensation ce que les gens payaient au titre de la taxe foncière, d'aménagement pardon et du coup on a fait partie de ces 2 000 communes qui ont touché un reliquat sur l'année 2023, de 155 000 € ce qui fait qu'on a pratiquement plus de 500 000 € de recettes complémentaires sur pratiquement trois pôles.
Du même coup, on passe, si vous vous rappelez l'année dernière, de 700 000 en résultat cumulé, cette année on passe pratiquement à 1million 2, mais c'est une année.
Ceci étant, si vous vous rappelez le débat d'orientations budgétaires, j'ai annoncé pratiquement 7% de revalorisation des bases locatives dans le calcul de la taxe foncière, donc malgré la perte des 150 000, on va rester sur une perception identique.
Je reste à votre disposition.»

Pierre-Jean ZANNETTACCI *« je vais laisser Jean-Louis pour débattre entre vous, tu essaies de faire voter le compte administratif, ce serait pas mal ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « j'ai juste un point complémentaire : je vais le redire, parce que ça fait plusieurs années qu'on traine en reliquat de produit de cessions, 220 000€, c'est le terrain de la ZA Foucré, j'espère pouvoir signer la vente avant fin juin, ça doit faire 4-5 ans qu'on le traîne, on ne devrait pas le retrouver l'année prochaine. La CCPA achète le terrain pour le compte de l'AAPHTV et ils font un bail à construction. »*

Monsieur le Maire quitte la séance.

Jean-Louis MAHUET *: « bien, après cette présentation, précise et concise, et en l'absence de question, je soumets au vote du conseil municipal le compte administratif 2022. »*

<u>DÉCISION</u>

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à la majorité absolue et 4 votes contre (Nathalie SERRE, Sarah BOUSSANDEL, Jean-Marc BISSUEL, Damien SECOND)

- **ADOPTE** le compte administratif 2022 de la commune tel que présenté.

Monsieur le Maire revient.

Jean-Louis MAHUET présente les votes.

4. Approbation du compte de gestion 2022 du budget de la commune

Exposé – Jean-Claude GAUTHIER

Ont été présentés le budget primitif de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il a statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives.
Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Jean-Claude GAUTHIER : *« simplement un commentaire : la Trésorerie vérifie que les comptes de la commune sont conformes et de son côté ils émettent un compte de gestion qui s'avère être tout à fait conforme. Vous avez les documents dans la balance du compte de gestion. On retrouve les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure sur l'exécution du budget, le compte de gestion est validé par la Trésorerie. Il s'agit d'une comparaison comptable. »*

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 de la commune.

5. Affectation des résultats 2022 de la commune

Exposé – Jean-Claude GAUTHIER

Le compte administratif 2022 du budget communal présente les résultats suivants sur l'affectation desquels il convient de se prononcer comme suit **:**

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Excédent au 31 décembre N-1	896 030,56
-	Part affectée à l'investissement N	206 591,99
+	Résultat N	**1 016 065,35**
=	Excédent cumulé au 31 décembre N	1 705 503,92
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Excédent au 31 décembre N-1	1 226 994,04
+	Résultat N	-1 746 181,63
=	Déficit au 31 décembre N à reprendre à l'article dépenses 001 en N + 1 (A)	-519 187,59
+	Reprise des RAR en dépenses N (B)	-685 261,09
-	Reprise des RAR en recettes N (C)	657 334,50
=	Besoin de financement en investissement [(A+B) – C]	-547 114,18

	Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :	
	Affectation obligatoire en investissement - couverture du besoin de financement, recette budgétaire à l'article 1068 N+1	547 114,18
+	Affectation facultative pour le financement des investissements - (recette budgétaire à l'article 1068 en N+1	
=	Affectation totale au 1068 en N+1	547 114,18
+	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé N	1 705 503,92
-	Affectation totale au 1068 en N+1	547 114,18
=	Solde de fonctionnement disponible (à reprendre à l'article 002 en N+1)	**1 158 389,74**

Jean-Claude GAUTHIER : *«l'affectation du résultat, on repart de l'excédent de l'année N-1 de 2021 à 896 000, la part affectée à l'investissement, sur 2022, 206 000, le résultat N, que nous avons eu tout à l'heure de 1million016, ce qui donne un excédent cumulé au 31 décembre 2022 à 1million705 000. Sur la partie investissement, l'excédent N-1, 1million226, le résultat de cete année 1million746, le déficit au 31 décembre 2022, 519 000. La reprise des RAR, 685 000 en dépenses, 657 000 en recettes, ce qui nous donne un besoin de financement au titre de l'année 2023 à 547 000. Ces 547 000, nous allons aller les chercher sur l'excédent cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2022, ce qui nous donne 1million 7 moins 547, nous aurons donc en recettes de fonctionnement 1 158 000 pour l'année 2023, voici l'affectation du résultat qui vous est proposée ».*

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, la majorité absolue et 4 votes contre (Nathalie SERRE, Sarah BOUSSANDEL, Jean-Marc BISSUEL, Damien SECOND)

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget 2023 de la commune telle que proposée.

6. Adoption du budget prévisionnel 2023 de la commune

Exposé – Jean-Claude GAUTHIER

L'équilibre du budget primitif communal pour l'exercice 2023, présenté en commission finances du 23 mars 2023, s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	8 222 630,77 €	7 064 241,03 €
Résultat de Fonctionnement 2022 reporté		1 158 389,74 €
TOTAL Fonctionnement	**8 222 630,77 €**	**8 222 630,77 €**
INVESTISSEMENT	**DEPENSES**	**RECETTES**
Crédits ouverts au BP	2 197 829,00 €	2 197 828,00 €
Reste à réaliser à reporter en 2023 en investissement	685 261,09 €	657 335,50 €
Résultat d'investissement 2022 reporté	519 187,59 €	
Affectation du résultat 2022 BP 2023		547 114,18 €
TOTAL Investissement	**3 402 277,68 €**	**3 402 277,68 €**
TOTAL CUMULE	**11 624 908,45 €**	**11 624 908,45 €**
	3 402 277,68	
	2 197 829,00 €	2 197 828,00 €

Le document complet a été adressé à Madame Sarah BOUSSANDEL, Messieurs Sébastien MAJEROWICZ et Pierre-Jean ZANNETTACCI et communication d'un document de synthèse a été communiqué aux autres membres du Conseil municipal.

Jean-Claude GAUTHIER : *« vous retrouvez dans vos pochettes des graphiques, j'allais dire plus lisibles, des fois je me pose la question, je change de méthode pour n'en faire que 2 par page.*

Nous passons au budget communal primitif 2023. Je vous le fais juste par chapitre : chapitre 011, charges à caractère général, 1million769, les charges de personnel en 012 à 3million501, on a finalement pratiquement récupéré tous les postes que nous n'avions pas sur l'année 2022 qui sont arrivés en légère hausse sur le 012, les atténuations de produits à 80 000, on remet, c'est le fameux SPIC, le fonds de compensation, les dépenses imprévues à 202 000, le virement à la section d'investissement, vu le résultat qu'on a annoncé à 1million302 000, alors qu'on était qu'à environ 700 000 l'an dernier, les opérations d'ordre à 317 000, les charges de gestion courante en 65 qui regroupent les subventions et autres à 903 000, les charges financières donc l'intérêt des emprunts à 84 000, les dotations aux amortissements et provisions pour 61 000, on a un budget de fonctionnement dépenses à 8millions 222. Je continue.
Je passe donc aux recettes de fonctionnement : l'affectation de résultats juste vue précédemment, 1million158 000, les atténuations de charges, le 013, pour 10 000€, les opérations d'ordre entre les différentes sections, ce sont les travaux en régie à hauteur de 26 000, le produit des services, le 70 à 602 000, les impôts et taxes à 4millions422 encore en forte augmentation de 400 000 €, les 7 points que je vous ai annoncés sur la revalorisation, n'y sont peut-être pas pour rien. Les dotations et subventions à 1million572, les produits de gestion courante à 298 000, toujours nos produits financiers qui ne dépassent pas les 1000 € et la reprise sur amortissements et provisions à 31 000 €. Bien évidemment, on équilibre le budget de dépenses avec les recettes à 8 220 000 €.
Avez-vous des questions ? »

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « ça reprend, tu l'avais dit, les éléments du DOB qu'on avait vus. »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « je passe au budget d'investissement. Le document comptable est sympa mais il n'intéresse vraiment que les comptables. Et en fin de document, vous avez un document qui reprend l'essentiel des deux budgets, pour la partie investissement puisqu'on a fait la partie supérieure, le déficit antérieur de 519 000, le remboursement de capital à 407 000, on retrouve les RAR en dépenses à 685 000, les dépenses nouvelles à 1million 656, vous avez la liste de toutes les dépenses nouvelles sur ce tableau là, qui est deux pages plus loin, les dépenses imprévues à 104 000, opérations d'ordre à 26 000, restitution de TVA 2 000, restitution de caution à 2 000. Voilà pour les dépenses d'investissement qui s'élève à 3millions402. Les recettes, on a une affectation de résultat à 547 000, le FCTVA 240 000, la taxe d'aménagement 28 000, les subventions pour 246 000, les RAR que nous avions eus à 657 000, vente de terrains et matériel pour 63 000, en fait, on ne retrouve pas la vente des 220, c'est des terrains qu'on a vendus sur une servitude de passage et un bout de terrain à Machabert, la vente s'est faite en fin 2022 et elle n'apparait que sur le compte 2023, les dotations en amortissement 317 000 et le virement de la section de fonctionnement à 1million3, ce qui nous amène à une recette à 3millions400 000.*
Sur les deux documents suivants, hormis les graphiques, vous avez la 1ère partie en dépenses et la 2ème partie en recettes et les deux pages derrière, c'est l'ensemble des travaux d'investissement qui sont prévus sur la commune : on reprend les ADAP, on reprend les bâtiments, le centre-ville, le cimetière avec l'aménagement des circulations, beaucoup d'aménagements sur la halte-garderie avec un gros travail sur les subventions, ils ont eu un retour intéressant. Il y a des bricoles. Sur les gros dossiers, je citerais quand même et vous avez sur la page précédente, les projets phares, l'église, j'ai signé le permis de construire cet après-midi, on avait une problématique sur les cheneaux qu'il fallait reprendre, remplacer les anneaux en plomb, on avait une problématique d'humidité au pied de l'église, j'en avais parlé et on a aussi une problématique de rejointement de pierres et de remplacement de menuiseries, c'est un chantier qu'on prévoit sur deux ans avec un démarrage en fin d'année, j'ai prévu 285 000 cette année et il y aura un complément de l'ordre de 130-140 000, sachant qu'on a en cours un dossier de demande de subvention auprès des bâtiments de France. En termes d'accessibilité, dans le contenu, c'est beaucoup de marquage au sol, des places de stationnement, des reprises d'enrobés. Restructuration de l'école, c'est juste pour mémoire, la fin de chantier, on est sur la réception des derniers DGD.

Ensuite le gros chantier, c'est la gendarmerie, on avait fait l'an dernier les deux portails, le portillon, on avait prévu la clôture, qui n'a pas été posée, elle va se faire cette année et compte tenu du résultat que nous avons eu en 2022, on a souhaité remplacer l'ensemble des huisseries de la gendarmerie, c'est un peu vieillot et je ne suis pas sûr que les doubles vitrages de l'époque soient encore efficaces, mais ça m'embêtait de faire appartement par appartement au niveau des huisseries, je préfère avoir un chantier global et en complément et vu avec les gendarmes, c'est refaire un appartement ou deux suivant les disponibilités qu'ils pourront nous donner sur les appartements, du coup ça ne se fait pas en un jour, il faut le programmer, il y a un travail de préparation et d'anticipation à faire avec eux sur ces chantiers là.
On a la toiture du Groslier pour 162 000, on a des fuites, on attend la subvention de la Région je crois bien, le cimetière, la 1ère et 2ème tranches d'aménagement. Les WC publics, je les ai laissés pour mémoire, on avait un reliquat de 1 500. Les WC du Parc, ce sera plutôt prévu sur l'année d'après, toujours l'aide aux particuliers et les autres dépenses 691 000, c'est tout le détail que vous avez sur les deux fiches suivantes. Voilà pour la part investissements ».

Nathalie SERRE *: «pardon, la Maison Grégoire c'est seulement maintenant ?*

Jean-Claude GAUTHIER *: « oui, elle revient, on l'avait supprimée l'an dernier, si vous vous rappelez, elle n'était plus au budget, on trainait ce dossier depuis un moment, finalement les gens de la DREAL nous ont dit « on va arrêter là parce qu'on ne va pas bloquer une subvention de 225 000 € pendant encore longtemps », on va attendre d'avoir le retour effectivement, il y avait une mise sous curatelle qui était en cours, il y a eu des tergiversations avec le fils sur la valorisation de la maison où il ne comprenait pas qu'on déduise ce qu'il avait déjà touché par l'assurance, comme les fonds Barnier c'est des fonds d'assurance, ils ne vont pas payer et sur une partie des réparations et en plus sur le rachat de la maison, donc ça a traîné un peu, c'est pour cette raison qu'on a été amené à abandonner le projet.*
Peu de temps après où la DREAL nous a dit « on stoppe », on a eu un courrier qui nous a dit on a les éléments notariés pour la curatelle, on a dû relancer un dossier de demande de subvention, vous savez que c'est des opérations blanches, on récupère une sub de l'Etat au regard des devis qu'on présente sur la démolition. Donc le terrain reste, comme c'est une maison qui a été endommagée et c'est les soubassements sapés par la crue, le PPRNI interdit toute construction sur ce terrain là, ça deviendra un bout de jardin vert, on ne s'est pas posé encore la question. Voilà ça revient à l'ordre du jour, ça fait 4 ans – 5 ans, je ne sais plus».

Nathalie SERRE *: « dans tous les cas, juste un petit mot pour remercier sur l'effort qui est fait sur la gendarmerie, même si je pense que c'est vraiment le bienvenu. Les appartements, il y a une grosse demande des gendarmes et c'est très bien si on peut continuer sur le processus de rénovation des bâtiments de la gendarmerie et de l'habitation, je trouve ça plutôt positif. Pardon, nous, trouvons cela très positif. »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « on ne s'est jamais opposés, mais simplement on avait une opportunité de lancer une opération d'envergure sur la gendarmerie. »*

Sébastien MAJEROWICZ *: « dans le BP, il y a une page consacrée à l'aménagement des terrains de tennis. »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « oui, c'est vrai que je suis passé dessus. On avait été contactés il y a déjà un certain temps par le Président du Club de Tennis parce qu'ils avaient été sollicités par une société qui fait de la pose de panneaux photovoltaïques, des panneaux solaires sur des structures qui montent et du coup ils mettent à disposition une possibilité de couverture des tennis. On a relancé cette année avec le Président du Club de Tennis parce qu'on avait une opportunité de mettre un petit peu de financement dessus, on a rediscuté avec eux de la capacité financière qu'ils avaient, on a refait la mise à jour des devis et on est sur une dépense de 47 000 € si ma mémoire est bonne, c'est l'ordre de grandeur »*

Sébastien MAJEROWICZ *: « 55 000 € »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « 55 000, mais parce qu'on a un bout de tranchée de 7-8 000 € à prévoir. Donc aujourd'hui, on va lancer avec le Tennis Club la réalisation d'une convention parce que dans la démarche, le Tennis Club prend une part à sa charge, c'est-à-dire qu'ils peuvent mobiliser aujourd'hui sur l'année ou l'année prochaine, c'est la convention et les travaux qui détermineront quand est-ce qu'ils paient, une somme de 12 000 € et ensuite un échéancier sur 10 ans à 2 000 €. »*

Sébastien MAJEROWICZ *: « moi j'avais en tête qu'ils étaient capables de participer à plus de 30 000 €, mais peut-être que je n'avais pas en tête l'échéancier effectivement. »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « oui on fait sur un échéancier un peu plus de 20 000 et un cash au départ. Nous on est obligés de sortir 55 000, je ne pense pas qu'on aille chercher des subventions. On paie en fait l'aménagement électrique, les tranchées, on paie tout : les 55 000, ça couvre tout, une partie du raccordement, deux options complémentaires, c'est l'éclairage mais ça paraissait tellement évident de mettre de l'éclairage et puis un bardage tout le tour de manière à descendre à 3 mètres du sol et pouvoir utiliser ça même quand il pleut fort d'après ce qu'ils ont dit. Qu'est-ce qu'il y a d'autre comme options, non, c'est tout. »*

Sylviane CHAMPIN *: « c'est tout, c'était surtout le bardage le problème. »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « il y avait 25 000 € de bardage et 12 000 € d'éclairage. Sachant que l'éclairage, on va aussi faire un devis au SYDER, on avait faire faire un chiffrage au SYDER, mais maintenant on doit comparer les matériels mis en place parce qu'on a des devis du simple au double entre la société et le SYDER. Le SYDER est peut-être cher en dépenses de matériels. Les deux confirment qu'on est aux normes de la Fédération française de Tennis en termes d'éclairement à 1 mètre du sol ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « ça leur permettra de jouer à l'abri »*

Sébastien MAJEROWICZ *: « c'est un projet qui avait été présenté en tout début de mandat, on n'en n'avait plus entendu parler. On le voit réapparaitre, c'est formidable pour eux.»*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « ça a traîné un petit peu. Le montage financier, c'est le montage qui avait été fait à l'époque de Jean-Louis et avec le FCPA, le FCA à l'époque pour le règlement du club-house dont dispose actuellement le foot, c'est le même système ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « là, on va voir le fabricant incessamment sous peu, on va voir les devis définitifs et après on va avoir un permis de construire à déposer puisque c'est nous qui devons déposer le permis de construire et ensuite les travaux, que l'engagement soit pris et partagé. »*

Sébastien MAJEROWICZ *: « j'ai vu qu'il y avait 15 000 € pour la vie citoyenne, ça correspondait à quoi ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « ah oui, on va laisser Sandrine s'expliquer ».*

Sandrine POYET-FAWAL *: « on en discute normalement en commission le 27 avril mais c'est pour mettre en place un budget participatif, voilà pourquoi c'est au niveau de l'investissement c'est parce que ça va être des projets proposés par les habitants pour aménager la ville, ce genre de choses, mais il faut qu'on en discute, rien n'est cadré pour le moment »*

Sébastien MAJEROWICZ *: « moi j'étais content. On n'en avait pas discuté. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « on l'a fait pour que tu sois content. »*

Sandrine POYET-FAWAL *: « on l'a fait pour qu'on puisse travailler dessus. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « on s'était engagés sur ce processus-là.*

Moi je voulais insister sur trois choses : la première, je rejoins Nathalie effectivement sur la gendarmerie, c'était temps de faire quelque chose et j'espère qu'on va pouvoir continuer, comme l'a dit Jean-Claude, ce plan progressif de réaménagement des logements c'est quand même une bonne chose pour nos gendarmes et ils le méritent, la toiture du Groslier, ça fuit mais ça va également nous permettre aussi de développer du photovoltaïque dessus, en lien avec le SYDER, et aussi l'accessibilité c'est dans le cadre du plan de développement de l'ADAP, pour faire référence avec ce que tu disais tout à l'heure sur ce que tu as lu, moi j'ai lu aussi qu'on ne faisait rien sur l'accessibilité, on en fait un peu d'accessibilité ».

Fabrice MUSCEDERE *: « c'est pas tout à fait ça, c'est que Sarah dit que les salles communales n'étaient pas accessibles, alors qu'elles sont accessibles et qu'on continue à travailler sur l'accessibilité. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « globalement, c'est quand même un budget qui prend en compte en fonctionnement les dépenses d'énergie auxquelles on va être confrontés. »*

Fabrice MUSCEDERE *: « la maison Charlet n'est pas accessible, oui. Je te coupe la parole parce qu'ils te coupent la parole mais je voudrais répondre. La maison Charlet n'est pas accessible mais on travaille dessus, c'est des gros travaux, il faudrait créer un ascenseur à l'extérieur, mais si tu vas à la salle Claude Terrasse, la salle Pierre Valin, la MDA, la salle du conseil, la salle des mariages, la mairie, sont accessibles, l'école Dolto/Lassagne, l'école des Mollières sont accessibles. La Madeleine, qui ne nous appartient pas, est accessible. La maison Charlet n'est pas accessible, mais je répète, c'est des gros travaux et là il faut qu'on arbitre. C'est vraiment dommage parce qu'il y a tous nos anciens qui y vont et qui galèrent mais il faut qu'on arbitre. C'est donc une salle communale et non pas les salles communales.»*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « Grain de sel est de nouveau accessible »*

Fabrice MUSCEDERE « *Grain de sel est accessible, on a refait l'ascenseur. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « oui effectivement Charlet est en retard. »*

Caroline FAYE *: « moi j'avais une question notamment sur la liaison avec la Turdine en fait, il avait été question il y a un moment d'aménager un sentier derrière la Médiathèque qui rejoindrait le stade, on en est où ?*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « j'ai demandé qu'on reprenne le dossier. On a actuellement des possibilités, puisque la CCPA s'engage aussi sur les voies douces, de ressortir le dossier, il avait été arrêté il y a quelques années. Dans le mandat précédent, une étude avait été chiffrée, des subventions avaient été obtenues du Département en particulier »*

Jean-Louis MAHUET *: « de l'agence de l'eau aussi »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « de l'agence de l'eau aussi. Ce dossier avait trainé parce qu'on n'était pas propriétaire d'un terrain en bordure de rivière, il fallait qu'on soit absolument propriétaire du terrain pour pouvoir passer. Le propriétaire du terrain a mis énormément beaucoup de batons dans les roues, a vraiment fait traîné le dossier. On est maintenant propriétaire, on relance le dossier, c'est d'autant plus important en fait qu'il va y avoir de nouveaux bâtiments qui vont être construits en particulier sur le garage Machabert et il y a cette liaison qui peut être favorable. On a trouvé la solution technique, elle est là, on le sait, en encorbeillement.*
C'est un dossier qui reste chiffré autour de 400-500 000 € de mémoire et on devrait pouvoir le sortir dans l'opération Petites Villes de Demain ».

Gilles PEYRICHOU *: « il y a une réunion prévue entre techniciens, avec les techniciens des différentes parties, la CCPA, le SYRIBT, tout le monde sera présent pour relancer le dossier.*

C'est pas en commission, c'est uniquement en commission technique avec uniquement les techniciens et les responsables techniques de la CCPA et de la commune. »

Caroline FAYE *: « initialement le projet, il était porté par le SYRIBT dans le cadre du PAPI»*

Gilles PEYRICHOU *: « oui mais ça été annulé du fait de la DP, on n'a pas eu les terrains, on a perdu les subventions et la compétence. »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « effectivement on en a porté un morceau et ensuite ça été porté dans l'aménagement global mais avec l'histoire du terrain, on a perdu les subventions et arrivé à l'échéance que pouvait se permettre la DREAL pour bloquer les financements, du coup si le projet repart, ça demande à être vérifié, j'ai déjà questionné le SYRIBT moi là-dessus, on ne peut plus le raccrocher à un aménagement hydraulique global, le petit aménagement hydraulique ne sera pas pris en compte par la DREAL, donc on n'est que sur du cheminement, donc c'est commune ou mobilités douces CCPA, on aura l'appui proche de la rivière du SYRIBT sur des conseils. Ça reste un dossier complexe après il faut trouver des financements. »*

Jean-Louis MAHUET *: « je rappelle que c'est un dossier de 2001, la solution en encorbeillement. Il faut être patient. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « exact. On va remettre ça et on va reposer les demandes qu'il faut. Ça peut être un axe assez structurant justement pour la maison médicale qui va se créer sur le bâtiment qui va être construit sur le garage Machabert.*
Ce que je disais, c'est que c'est un budget qui est à la fois prudent par rapport aux incertitudes budgétaires sur lesquelles on est vraiment évidemment confronté mais reste un budget qui maintient et qui préserve nos capacités d'engagement sur ce qu'on a toujours défendu : la vie associative, le scolaire, la jeunesse, tous ces axes forts et quelque part un engagement pris avec Petites Villes de Demain qui va pousser certains investissements. Prudence mais quand même légèrement ambitieux à ce niveau-là puisqu'on n'a pas touché à nos subventions, à nos aides scolaires, on n'a pas touché à l'aide à la MJC. On n'a pas touché à la culture. On reste sur nos axes de travail et d'engagement.»

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à la majorité absolue et 6 abstentions (Caroline FAYE, Sébastien MAJEROWICZ, Nathalie SERRE, Sarah BOUSSANDEL, Jean-Marc BISSUEL, Damien SECOND)

- **ADOPTE** le budget primitif 2023 de la commune tel que présenté.

7. Approbation des taux des deux taxes locales directes pour l'année 2023

Exposé – Jean-Claude GAUTHIER

Suite à la fusion des taux communaux et départementaux de la taxe foncière bâti, la collectivité doit dorénavant voter les taux au regard du taux de référence calculé sur 2020 qui reprend le taux communal et le taux départemental qui s'établit comme suit :

- Taux de référence 2020 = 33,24% :
  - Taux communal = 22,21%
  - Taux départemental = 11,03%

Compte-tenu de ces nouvelles dispositions, les taux d'imposition proposés pour 2023 sont donc les suivants :

	2023	2022	2021	2020
Taxe Foncière bâti	33,24%	33,24%	33,24%	33,24%
Taxe Foncière non bâti	54,82%	54,82%	54,82%	54,82%
THRS*	14,41%			

*Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

La présente proposition a fait l'objet d'une présentation en commission finances du 23 mars 2023, laquelle a émis un avis favorable.

Jean-Claude GAUTHIER : « *comme chaque année, on vote le taux des taxes. Avait disparu le taux de la taxe d'habitation, il réapparait cette année avec une autre appellation mais la surprise c'est qu'il nous reste des résidences secondaires à l'Arbresle, c'est le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les bâtiments non affectés aux logements. Les services de l'Etat nous ont demandé de revoter, donc on a remis le taux que l'on avait les années précédentes, les taux restent inchangés, la proposition qui est faite, les taux restent inchangés pour 2023 : 33,24, sur le foncier bâti, non bâti à 54,82 et 14,41 sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.*
Je rappelle simplement pour mémoire mais ça fait déjà 4 ans et je vais le supprimer l'année prochaine que la taxe foncière sur le bâti à 33,24, ça correspond au taux communal à 22,21 plus le taux départemental qui faisaient partie de la compensation de la taxe d'habitation, juste pour mémoire. »

Nathalie SERRE *: « tu peux nous donner la définition des locaux meublés non affectés à l'habitation principale »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « des logements vides. On a tous été sollicités par l'Etat par rapport à nos biens immobiliers, on a tous une déclaration à faire pour déclarer ou pas, c'est pour le 1er juin, vous avez le temps, ils veulent savoir quelle est notre habitation principale, si vous avez des biens immobiliers et s'ils sont occupés ou pas, et s'ils le sont, ils veulent le nom de l'occupant pour des histoires j'imagine de taxe d'habitation. Résidences secondaires et locaux non affectés c'est en fait tous les logements ou maisons qui ne sont pas occupés.»*

Jean-Claude GAUTHIER : *« ce n'est pas forcément des logements, ça peut être des commerces, des locaux meublés, des bureaux qui ne sont pas sur la taxe professionnelle »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « la taxe d'habitation ne sera pas supprimée : quelqu'un a une maison qu'il occupe en résidence principale et l'autre elle est vide, il paiera la taxe d'habitation. Ce n'est que la taxe d'habitation sur la résidence principale qui est supprimée, définitivement supprimée sur 2023. Par contre si on la loue, c'est le locataire qui sera exempté de la taxe d'habitation parce qu'il l'occupe au titre de sa résidence principale ».*

Sébastien MAJEROWICZ *: « je suis très triste que José ne soit pas là, je voulais lui faire une proposition par rapport aux résidences secondaires parce qu'en fait il est possible d'augmenter l'abonnement de l'eau. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « on connait les logements vides à l'Arbresle, 170 à peu près de mémoire, les commerces vides on commence à les connaitre aussi. »*

Elaine BARDOT-DUMONT *: « sur combien de logements Pierre-Jean ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « le nombre de logements sur l'Arbresle ? 2500-2700 à peu près. »*

Elaine BARDOT-DUMONT *: « oui quand même, 170, ça fait loger un paquet de familles ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« attends, il y a deux choses : là c'est les résidences secondaires déclarées et les locaux ensuite on va parler de la THLV sur les locaux vacants, ce qui est encore différent et tu cumules les deux. Les locaux vacants ce n'est pas les résidences secondaires, aujourd'hui on n'a pas de taxe dessus. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « 170 logements vides non affectés, c'est intéressant à réhabiliter, à reconquérir et à remettre sur le marché, ça évite d'en construire.*

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à la majorité absolue et 4 votes contre (Nathalie SERRE, Sarah BOUSSANDEL, Jean-Marc BISSUEL, Damien SECOND : contre la THRS)

- **APPROUVE** taux d'imposition 2023 tels que présentés.

8. Adoption du compte administratif 2022 du budget de l'Eau

Exposé – Jean-Claude GAUTHIER

L'exécution du budget 2022 du service de l'Eau est retracé dans le compte administratif dont les résultats ont été présentés à la commission finances du 23 mars 2022 et dont le document complet a été adressé à Madame Sarah BOUSSANDEL, Messieurs Sébastien MAJEROWICZ et Pierre-Jean ZANNETTACCI.
Les autres membres du Conseil municipal ont reçu, quant à eux, un document de synthèse.

Les résultats du compte administratif 2022 du service de l'Eau s'établissent comme suit :

RÉALISATIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Section d'exploitation	995 778,27 €	1 041 951,23 €	**46 172,96 €**
Section d'investissement	249 976,70 €	199 703,72 €	**-50 272,98 €**
REPORTS DE L'EXERCICE 2022			
Reports en exploitation		180 133,64 €	
Reports en investissement		132 055,23 €	
TOTAL (réalisations + reports)	**995 778,27 €**	**1 553 843,82 €**	**558 065,55 €**
RESTES À RÉALISER			
Reste à réaliser à reporter en investissement en 2023	40 201,72 €		
RÉSULTATS CUMULÉS			
Résultat cumulé section d'exploitation	995 778,27 €	1 222 084,87 €	**226 306,60 €**
Résultat cumulé section investissement	290 178,42 €	331 758,95 €	**41 580,53 €**
TOTAL CUMULE	**1 285 956,69 €**	**1 553 843,82 €**	**267 887,13 €**

Jean-Claude GAUTHIER : *«Réalisation du budget de l'eau, on a 995 000 de dépenses pour une recette d'1million041 qui donne un solde positif de 46 000. En section d'investissement, on a 249 000 de dépenses pour une recette à 199 000 avec un solde négatif de 50 000.*
Le report en exploitation est de 180 000 et le report en investissement de 132 000. Le total de la réalisation plus report, 995 000 en dépenses et 1million553 000 en recettes, ce qui donne un solde positif de 558 000.
Les restes à réaliser sont nettement moins importants que sur la commune, 40 000€. En résultats cumulés, en section d'exploitation plus investissement dépenses, 1million285, une recette à 1million 553 et un solde positif de 267 000 »

Le Maire quitte la séance.

Jean-Louis MAHUET fait procéder au vote.

Le Maire revient.

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le compte administratif 2022 du budget de l'Eau tel que présenté.

9. Approbation du compte de gestion 2022 du budget de l'Eau

Exposé – Jean-Claude GAUTHIER

Ont été présentés le budget primitif de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il a statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives.
Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Jean-Claude GAUTHIER : *« il est toujours aussi juste que le compte de gestion de la commune. On peut le voter. »*

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget de l'Eau.

10. Affectation des résultats 2022 du service de l'Eau

Exposé – Jean-Claude GAUTHIER

Le compte administratif 2022 du service de l'eau présente les résultats suivants sur l'affectation desquels il convient de se prononcer comme suit **:**

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Excédent au 31 décembre N-1	211 828,55
-	Part affectée à l'investissement N	31 694,91
+	Résultat N	**46 172,96**
=	Excédent cumulé au 31 décembre N	226 306,60
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Excédent au 31 décembre N-1	132 055,23
+	Résultat N	-50 272,98
=	Excédent au 31 décembre N à reprendre à l'article recette 001 en N + 1 (A)	81 782,25
+	Reprise des RAR en dépenses N (B)	40 201,72
-	Reprise des RAR en recettes N (C)	0,00
=	Besoin de financement en investissement [(A+B) – C]	41 580,53
	Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :	

	Affectation obligatoire en investissement - couverture du besoin de financement, recette budgétaire à l'article 1068 N+1	0,00
+	Affectation facultative pour le financement des investissements - (recette budgétaire à l'article 1068 en N+1	
=	Affectation totale au 1068 en N+1	0,00
+	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé N	226 306,60
-	Affectation totale au 1068 en N+1	0,00
=	Solde de fonctionnement disponible (à reprendre à l'article 002 en N+1)	**226 306,60**

Jean-Claude GAUTHIER : *« l'affectation des résultats, je vous les ai pratiquement lus. L'excédent était de 211 000, la part affectée était de 31 000, le résultat est toujours à 46 000, l'excédent cumulé sur la partie fonctionnement de 226 000. Sur la partie investissement, nous avions un résultat à 132 sur l'année N-1, sur l'année N, à -50 000, ce qui nous donne un excédent à 81 000, plus les RAR à 40 000, il n'y a pas de besoin de financement, ce qui nous fait un solde de financement à 226 000 à reprendre en fonctionnement recettes ».*

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au budget 2023 du service de l'Eau telle que proposée.

11. Adoption du budget prévisionnel 2023 du service de l'Eau

Exposé – Jean-Claude GAUTHIER

L'équilibre du budget primitif du service de l'eau pour l'exercice 2023, présenté en commission finances du 23 mars 2023, s'établit comme suit :

EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	1 157 407,60 €	931 101,00 €
Résultat d'exploitation 2022 reporté		226 306,60 €
TOTAL	**1 157 407,60 €**	**1 157 407,60 €**
INVESTISSEMENT	**DEPENSES**	**RECETTES**
Crédits ouverts au BP	281 704,00 €	240 123,47 €
Reste à réaliser à reporter en 2023 en investissement	40 201,72 €	
Résultat d'investissement 2022 reporté		81 782,25 €
Affectation du résultat 2022 BP 2023		0,00 €
TOTAL	**321 905,72 €**	**321 905,72 €**
TOTAL CUMULE	**1 479 313,32 €**	**1 479 313,32 €**

Le document complet a été adressé à Madame Sarah BOUSSANDEL, Messieurs Sébastien MAJEROWICZ et Pierre-Jean ZANNETTACCI, un document de synthèse ayant été communiqué aux autres membres du Conseil municipal.

Jean-Claude GAUTHIER : *« la proposition de budget 2023 : chapitre 011, proposition à 500 000 €, on a une augmentation d'achat d'eau, le 012, charges de personnel à 137 000, le 014, atténuations de charges à 98 000, les dépenses imprévues pour 22 000 €, 55 000 en virement de la section de fonctionnement à l'investissement, les opérations d'ordre à 184 000 et 126 000 de charges exceptionnelles : c'est le reversement à la commune des salaires. Ce qui nous fait un budget de 1million157 en dépenses, qui s'équilibre à 1million157 en recettes avec le résultat d'exploitation à 226 000, les ventes de produits à 904 000, 23 000 en autres produits de gestion courante et produits exceptionnels à 3 000. Voilà pour la part fonctionnement.*

Je pense qu'il y a un tableau à la fin. Section investissement et prévisions de dépenses sur le 020, 15 000€, en dépenses imprévues, ensuite on a 305 000€ sur les immobilisations corporelles, vous avez la liste des dépenses prévues par José, je ne vais pas vous en faire la lecture. Je ferais juste une modif, il faut modifier chemin des Brosses par chemin du Groslier, on a une problématique de casse. Hormis ce point de détail, voilà les dépenses d'investissement prévues. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « 322 000 € d'investissement, presque 323 000. Bien évidemment équilibré en dépenses et en recettes, cela fait un total en budget de l'eau à 1 479 313 €, en dépenses et en recettes. Est-ce qu'il y a des questions ? non, ça va ?»*

Sébastien MAJEROWICZ *: « je vais reformuler la remarque que j'avais faite tout à l'heure qui était inappropriée, plus exactement, je vais rebondir sur le fait que maintenant on a la taxe sur les logements, résidences secondaires, peut-être mettre en place un abonnement différent, plus grand, plus important pour les résidences secondaires pour l'abonnement à l'eau, parce qu'une personne qui a une résidence secondaire est plus aisée qu'une personne qui a une seule habitation, je voudrais savoir si c'était possible ».*

Nathalie SERRE *: « pour l'instant, ce n'est pas permis les tarifs différenciés de l'eau. On va attendre les annonces du Président, ce qu'il va nous pondre, mais pour l'instant, ce n'est pas permis selon les usages ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « ça veut dire qu'on ne peut pas faire une tarification sociale de l'eau ? »*

Nathalie SERRE *: « je ne crois pas. On en a discuté dans le cadre du plan sécheresse : il y a les gros consommateurs, les industries, les particuliers, les agriculteurs, on ne peut pas faire de tarif différenciée de l'eau. Je ne peux pas m'avancer mais il me semble que ce n'est pas permis. »*

Sébastien MAJEROWICZ *: « je ne parlais que de l'abonnement ».*

Nathalie SERRE *: « oui, mais je ne pense pas. A vérifier mais je crois que cela fait partie des pistes de travail lancées par le Président sur son grand plan d'eau qu'il a annoncé il y a 2 jours ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « je ne sais pas, avoir un abonnement plus cher dans un logement vide en gros. »*

Nathalie SERRE *: « sachant qu'un logement vide, il n'y a pas d'eau. »*

Sébastien MAJEROWICZ *: « je parle de résidence secondaire. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « tout dépend de ce que l'on appelle résidence secondaire »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « je pense qu'on n'aura pas la réponse autour de la table ce soir, je vous propose de clore et de la faire remonter à José pour qu'il creuse le sujet ».*

<u>DÉCISION</u>

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à la majorité absolue et 2 abstentions (Caroline FAYE, Sébastien MAJEROWICZ)

- **ADOPTE** le budget primitif 2023 du service de l'Eau tel que présenté.

12. Délibération sur les dépenses à imputer au compte « 6232-Fêtes et cérémonies » du budget communal – délibération de principe

Exposé – Jean-Claude GAUTHIER

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article D.1617-19,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques de dépenses à imputer au compte « 6232- Fêtes et cérémonies ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- Achat de biens, services, objets, matériels et denrées liées à l'organisation :
  - Des cérémonies officielles, des vernissages, des inaugurations
  - Des animations organisées à la médiathèque, la Halte-Garderie, aux écoles
  - D'évènementiels : fêtes de fin d'années (illuminations, sonorisations des rues, marché de Noël…), journée du patrimoine, forums des associations et de la citoyenneté, Octobre rose, 08 décembre, 14 Juillet, Carnaval, Fête de la musique, L'Arbresle Plage etc….

- Les gerbes de fleurs, couronnes, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariage, décès, naissances, baptêmes civils, cérémonie de la citoyenneté, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles

- Dans le cadre de l'organisation de la saison culturelle : achat de spectacles, animations culturelles et tous les autres frais liés à ces dépenses : dont catering des artistes, frais de SACEM/SACD/SPRE/CNV, frais de régisseurs sons et lumières, etc….

La présente proposition a fait l'objet d'une présentation en commission finances du 23 mars 2023, laquelle a émis un avis favorable.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« c'est une délibération de principe mais qui est voulue par la Trésorerie pour lister les dépenses éligibles dans ces lignes-là, 6232 »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« depuis 3-4 ans, on prend une délib effectivement pour cibler ces dépenses. Je vous garantis qu'on a pris la même délib que l'an dernier, on a juste changé la date. Je vous propose de la voter. »*

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses listées au compte « 6232 – Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.

VI. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCE

13. Fixation des tarifs de l'emplacement pour la présence régulière de foodtrucks place de la République

Exposé – Gilles PEYRICHOU

La Commune de L'Arbresle souhaite renforcer son attractivité et l'offre de service et d'animations de proximité proposée aux Arbreslois.

Afin de redynamiser la place de la République, point central de la commune, elle souhaite proposer à des foodtrucks d'occuper le lieu de manière régulière, les jeudis soirs, vendredis soirs et samedi soirs.

Dans cet objectif, la Commune va lancer un appel à candidatures à destination des foodtrucks et souhaite que l'occupation du domaine public soit soumise à redevance.

Le tarif qui sera proposé lors de la Commission Développement Economique et Commerce, laquelle se réunira le mercredi 29 mars prochain est le suivant : 20 € (électricité comprise) par soirée d'occupation.

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« il y a un projet de food-truck à installer sur la Place de la République de manière temporaire »*

Gilles PEYRICHOU : *« on a travaillé en commission sur ce projet, on a monté l'appel à projet qui doit paraitre demain, où tout est détaillé par rapport à nos souhaits et pour border la réglementation envers les commerçants et envers la commune. Si vous avez des questions ?»*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« ce ne sera pas tous les soirs. »*

Gilles PEYRICHOU : *« ce sera les jeudis, vendredis, samedis. On est partis sur un an et c'est bordé pour qu'ils s'engagent pour un trimestre, ils peuvent ne pas venir mais ils paieront leur cotisation et s'ils sont absents plus de quatre semaines, ils seraient exclus et on prendrait une personne sur liste d'attente. Faut savoir qu'on avait régulièrement des demandes de food-truck et qu'on a refusées parce qu'on ne peut pas les installer n'importe où sur le domaine public, il a fallu mettre un cadre par rapport à ça. »*

Nathalie SERRE *: « du coup, tu as déterminé comment ça tournerait ? »*

Gilles PEYRICHOU *: « on a lancé pour trois soirs, que ce soit les mêmes qui s'engagent pour chaque soir : on aura l'un pour les jeudis, le second pour le vendredi, le troisième pour le samedi. Une clause dit qu'ils peuvent se mettre à deux, ils peuvent venir un jeudi tous les 15 jours s'ils se mettent d'accord, il y a des solutions comme ça. Le but c'est qu'il n'y ait pas de trou. »*

Nathalie SERRE *: « on part sur une période de combien ? »*

Gilles PEYRICHOU *: « on part sur une période de 1 an »*

Nathalie SERRE *: « tous les ans, il faudra refaire l'appel d'offres ? »*

Gilles PEYRICHOU *: « et bien on refera l'appel d'offres. C'est un appel à projet d'ailleurs. L'idée c'est d'avoir des food-trucks qualitatifs au niveau esthétique déjà des véhicules, au niveau qualité alimentaire aussi, qu'ils respectent les règles d'hygiène. Pour info, on a autorisé, s'ils ont la licence 3, de servir à boire, sous condition que les gens mangent. On les autorise à poser des tables et des chaises, à concurrence de quatre tables devant le food-truck, ça c'est eux qui gèrent complètement. L'appel à projet est publié demain, ce sera affiché sur Panneau Pocket, le site de la mairie. »*

Sébastien MAJEROWICZ *: « juste une question par rapport à l'Arbresle Plage qui dure un certain temps, est-ce qu'il peut y avoir concurrence ? »*

Gilles PEYRICHOU *: « dans l'appel à projet sont exclus les jours où on fait une manifestation. C'est bien cadré pour cette année, pour l'année prochaine, s'ils veulent se mettre dans la manifestation, ils s'inscriront avant. On a prévu également, si on fait des travaux sur la Place de la République, pour une raison ou pour une autre, de les déplacer Place Sapéon, ça c'est prévu. C'est indiqué dans le projet. Tout a été cadré pour pas qu'ils soient embêtés et fidéliser leur clientèle. »*

Anne THIERY *: « de fait, Sébastien, pour l'Arbresle Plage, on avait déjà calé les food-trucks. »*

Gilles PEYRICHOU *: « tous ces gens-là sont exclus du 8 décembre, des manifestations du contrat. Par contre ils peuvent candidater. »*

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** le tarif de l'emplacement pour la présence régulière de foodtrucks place de la République à la somme de 20 € (électricité comprise) par soirée d'occupation et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rattachant.

VII. URBANISME

14. Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer la convention OPAH-RU

Exposé – Jean-Claude GAUTHIER

Vu la délibération communautaire n° 052 – 2021 du 8/04/2021 relative à l'adhésion au programme petites villes de demain ;

Vu la délibération communautaire n°72-2022 du 7/04/2022 portant sur la convention de cofinancement de l'étude préopérationnelle d'OPAH-RU avec les Communes de L'Arbresle et Sain-Bel ;

Vu la délibération municipale DL-32-04-22 du 11/04/2022 portant sur la convention de cofinancement de l'étude préopérationnelle d'OPAH-RU avec la Commune de Sain-Bel et la CCPA ;

Vu la délibération municipale n°756/22 du 12/04/2022 portant sur la convention de cofinancement de l'étude préopérationnelle d'OPAH-RU avec la Commune de L'Arbresle et la CCPA ;

Vu la délibération municipale DL-18-02-23 du 27 février 2023 portant sur la signature de la convention d'ORT avec l'Etat, la CCPA et la Commune de Sain-Bel ;

Vu la délibération municipale n°796-02-2023 du 28 février 2023 portant sur la signature de la convention d'ORT avec l'Etat, la CCPA et la Commune de L'Arbresle ;

Vu la délibération communautaire n°42-2023 du 9/03/2023 portant sur la signature de la convention d'ORT avec l'Etat, et les Communes de L'Arbresle et Sain-Bel ;

-

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et les Communes de L'Arbresle et Sain-Bel ont signé une convention *Petites Villes de Demain* pour la revitalisation des centres-villes de L'Arbresle et Sain-Bel en date du 16 avril 2021.

Cette candidature commune s'est faite au regard des problématiques très similaires que connaissent ces deux Communes (inscrites en polarité 1 du SCOT de l'Ouest Lyonnais) qui par leur situation géographique, en cœur de vallée et à la croisée des grands axes routiers, jouent toutes les deux un rôle essentiel pour le territoire.

Le programme *Petites Villes de Demain* implique la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) au sens de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation.

Celui-ci stipule que « *les opérations de revitalisation de territoire ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. »*

Par ailleurs, « *une convention d'opération de revitalisation de territoire comprend tout ou partie des actions d'amélioration de l'habitat prévues à l'article L. 303-1.*

Lorsqu'elle comprend l'ensemble des dispositions mentionnées dans ce même article L. 303-1, elle tient lieu de convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat. »

Cependant localement, l'Anah préconise de différencier convention OPAH-RU et convention ORT pour plus de lisibilité du programme d'actions spécifique à l'habitat.

Cette convention d'une durée de 5 ans est co-signée par l'Etat, l'Anah, la Communauté de Communes, PROCIVIS et les communes.

En 2022 une étude pré-opérationnelle a été engagée pour travailler en lien avec les deux communes et les partenaires financiers, sur les choix stratégiques d'intervention, les objectifs, ainsi que les modalités et moyens pour y répondre.

La convention d'OPAH-RU reprend ces éléments et notamment :

1. <u>Le périmètre d'intervention :</u>

Pour la commune de L'Arbresle, le périmètre d'intervention de l'OPAH-RU se définit comme suit :

- **Intégralité de la Commune de l'Arbresle**
- **Périmètre renforcé en centre-ville de L'Arbresle figurant en rose sur la carte ci-dessous**
  Ce périmètre renforcé correspond au secteur d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) rendant les projets d'investissement et de travaux d'immeuble anciens éligibles au dispositif fiscal DENORMANDIE.

Ainsi, tous les propriétaires occupants ou bailleurs d'un logement du parc privé de plus de 15 ans, situé sur l'intégralité de la commune de L'Arbresle répondant aux conditions requises, peuvent bénéficier d'une aide à l'amélioration de l'habitat. Des aides majorées sont prévues dans le périmètre renforcé de l'OPAH-RU.

2. <u>Les principaux enjeux de l'opération</u>

A savoir :

- Créer un habitat dans un cadre de vie plus attractif

- Maintenir les propriétaires occupants modestes et très modestes dans des conditions dignes

- Agir sur le parc énergivore, dégradé et vacant en centre-ville en prenant en compte la valorisation patrimoniale
- Accompagner qualitativement la rénovation des logements
- Permettre des primo-accessions à des ménages modestes et très modestes
- Lutter contre la précarité énergétique et/ou l'habitat dégradé
- Réinvestir les logements vacants
- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées dans leurs logements en accompagnant l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et/ou au handicap
- Prévenir les difficultés des copropriétés et mieux les connaitre

3. Les objectifs quantitatifs

Ils se traduisent quantitativement de la manière suivante sur les 5 années du dispositif :

- Propriétaires occupants : 18 dossiers « précarité énergétique » ;
  10 dossiers « autonomie de la personne » ;
  3 dossiers « logements indignes ou très dégradés ».

PROPRIETAIRES OCCUPANTS			Répartition des objectifs hors périmètre			Répartition des objectifs périmètre renforcé		
ACTION	**Critères**	**Objectifs OPAH**	hors périmètre renforcé	dont L'Arbresle	dont Sain Bel	Périmètre renforcé	dont L'Arbresle	dont Sain Bel
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très	POM	3	1		1	2	1	1
	POTM	2	1	1		1	1	
	Tous	**5**	**2**	**1**	**1**	**3**	**2**	**1**
Projet de travaux de rénovation énergétique "MPR Sérénité"	POM	13	8	3	5	5	3	2
	POTM	17	9	7	2	8	5	3
	Tous	**30**	**17**	**10**	**7**	**13**	**8**	**5**
Projet de travaux pour l'autonomie de la personne	POM	5	3	2	1	2	1	1
	POTM	10	7	5	2	3	2	1
	Tous	**15**	**10**	**7**	**3**	**5**	**3**	**2**

- Propriétaires bailleurs : 12 logements locatifs à loyer intermédiaire
  10 logements locatifs à loyer social ou très social

PROPRIETAIRES BAILLEURS			Répartition des objectifs hors périmètre			Répartition des objectifs périmètre renforcé		
ACTION	**Critères**	**Objectifs OPAH**	hors périmètre renforcé	L'Arbresle	Sain Bel	Périmètre renforcé	L'Arbresle	Sain Bel
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	Zone tendue	26	6	5	1	20	12	8
Projet de travaux pour une rénovation énergétique globale	Zone tendue	8	3	2	1	5	3	2
dont								
Réduction de loyer	Loc 2 et Loc 3	17	3	2	1	14	8	6
Réduction de loyer	Loc1	17	6	5	1	11	7	4

4. Les engagements financiers des signataires

La convention d'OPAH-RU précise les montants des engagements financiers des différents co-financeurs.

Ces engagements financiers concernent :

- **le financement de la mission de *suivi-animation*** qui fera l'objet d'un marché commun avec le Programme d'Intérêt Général à l'échelle de la CCPA hors communes en OPAH-RU (Maîtrise d'ouvrage CCPA). L'Anah subventionne cette mission à hauteur de 50% du coût HT, auxquels s'ajoute une prime liée au nombre de dossiers engagés.

Le reste à charge est ensuite partagé entre la CCPA et les deux communes selon la clé de répartition suivante :

- La CCPA prend en charge la part d'animation sur les périmètres des deux communes situées hors périmètre renforcé – subventionné à 35% du coût HT par l'Anah) + 1/3 de la partie d'animation située dans les périmètres renforcés.

- Les communes prennent en charge les 2/3 restants, sur la base d'une répartition fixée par les objectifs quantitatifs en termes de travaux de rénovation (60% pour L'Arbresle et 40% pour Sain-Bel).

- **les subventions accordées aux propriétaires pour la *réalisation des travaux*.** Les subventions de la commune viennent en complément de celles de l'Anah et de la CCPA.

Ces financements se répartissent donc comme suit :

Pour la Commune de L'Arbresle, le montant global (suivi animation + aides aux travaux) s'élève à 130 342 € pour les 5 ans.
Pour l'Anah, le montant global s'élève à 2 520 000 € pour les 5 ans.
Pour la CCPA, le montant global s'élève à 277 997€ pour les 5 ans ;
Pour Procivis, le montant global s'élève à 160 000 € pour les 5 ans.

La convention devant être également validée auprès de l'Etat (ANAH et DREAL), la convention votée pourra être modifiée à la marge, mais sans incidence sur la participation de la Commune, notamment financière.

Jean-Claude GAUTHIER : *« Convention OPAH-RU à signer : on rappelle un peu l'historique : la communauté de communes du Pays de l'Arbresle, les communes de l'Arbresle et Sain Bel ont signé une convention Petites Villes de Demain en avril 21, c'est une convention commune puisqu'on a les mêmes problématiques donc on s'est mis ensemble dans cette opération de Petites Villes de Demain qui devrait pouvoir nous emmener des financements sur de l'ingénierie sur des projets des collectivités. Dans le programme de Petites Villes de Demain, on a une obligation, c'est la signature d'une convention de revitalisation des territoires, on l'entend souvent appeler sous le terme de convention de l'ORT, c'est lié au code de la construction et de l'habitation.*
Je reprends ce que dit le texte plus bas : « localement, l'ANAH préconise de différencier la convention OPAH-RU et la convention de l'ORT pour plus de lisibilité des programmes d'action spécifiques de l'habitat ». L'ANAH étant l'agence nationale pour la rénovation des logements.
Cette convention d'une durée de 5 ans, est co-signée par l'Etat, l'ANAH, la communauté de communes, PROCIVIS étant la société qui gère tout ça et les communes.
En 22, une étude pré-opérationnelle a été engagée pour travailler en lien avec les deux communes et les partenaires financiers sur les choix stratégiques d'intervention, les objectifs ainsi que les modalités pour répondre à cet OPAH-RU.
Le périmètre d'intervention de l'OPAH-RU c'est l'intégralité de la commune de l'Arbresle, le périmètre renforcé en centre-ville »

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « c'est le périmètre de l'ORT »*

Nathalie SERRE *: « défini comment et par qui ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « défini par nous, par les élus, par le comité de pilotage monté avec la CCPA. »*

Nathalie SERRE *: « je reprends ma question : pourquoi ces endroits-là et pas les autres ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « parce que ces endroits-là avaient été repérés comme ayant le plus d'habitat dégradé, le plus de friches urbaines à reconquérir »*

Nathalie SERRE *« ok. Parce que derrière Sapéon, il n'y a qu'une bande, il n'y a pas tout, c'est pour ça. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « ils n'ont pas voulu mettre toute la commune. Il a fallu qu'on cible, ils ont ciblé avec des visites, il y avait notamment la DDT »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « tu intègres effectivement tout le Vieil Arbresle, les deux voiries RN 7, où il y a une densité de logements importante et relativement dégradés, sur la rue Gabriel Péri. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « si on prend des secteurs comme le long Gabriel Péri, on voit que l'ORT se prolonge vers le sud sur une petite bande parce que tout le côté qui est côté Brévenne est un quartier qui n'aura pas de mal à se réurbaniser. C'est tout ce qui aura besoin d'aide financière pour se développer. »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Les principaux enjeux de l'opération : créer un habitat dans un cadre de vie plus attractif, maintenir les propriétaires occupants modestes et très modestes dans des conditions dignes, agir sur le parc énergivore, dégradé, ça fait partie des outils mais je pense qu'on va en reparler tout à l'heure, accompagner qualitativement la rénovation des logements, permettre des primo-accessions à des ménages modestes et très modestes, lutter contre la précarité énergétique et/ou l'habitat dégradé, réinvestir les logements vacants, on aura un petit truc là-dessus, permettre le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées dans leurs logements en accompagnant l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et/ou au handicap, prévenir les difficultés des copropriétés et mieux les connaitre, c'est quand même une opération d'envergure et qui s'étale sur un certain nombre d'années »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « il y a un tableau dans ces périmètres-là, le nombre de logements qui pourraient être justement sollicités dans le cadre de l'OPAH-RU, des logements qui sont occupés par des propriétaires, d'autres qui sont mis en location. Vous avez le tableau. »*

Nathalie SERRE *: « pardon mais je trouve qu'il y a une grande décorrélation entre ce qui est proposé ici et les 180 logements dont on a parlé tout à l'heure. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « ils ont été repérés par l'ORT mais ils n'ont pas été pris en compte directement par l'ANAH ; c'est autre chose. »*

Nathalie SERRE *: « oui mais ma question est comment on peut intégrer ces logements, c'est pour ça que je posais la question du zonage, je pensais que tous les 180 logements, locaux meublés non affectés et résidences secondaires, qu'ils seraient surtout sur cette ligne-là. Je ne comprends pas où sont ces logements. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « oui il y en a pas mal mais l'ANAH ne va pas sur tous les logements, ne les a pas tous pris en compte. Les financements, on les a : le financement de la mission de suivi-animation pour sensibiliser les propriétaires ou les propriétaires bailleurs avec une participation à 50%, à l'échelle de la CCPA, de l'ANAH, après, dans tout le périmètre ORT renforcé et tout ce qui n'est pas dans le périmètre renforcé et ensuite tous les subventionnements possibles de la commune de l'Arbresle entre les différents organismes qui peuvent financier, il y a 2 500 000 qui pourraient sur 5 ans être financés par l'ANAH, la CCPA en mettrait 278 000 sur 5 ans et PROCIVIS 160 000€ sur 5 ans, la commune de l'Arbresle étant attendue à hauteur de 130 000 € sur 5 ans, ce qui fait un total d'un peu plus de 3 millions sur les 5 ans pour inciter les propriétaires occupants ou bailleurs à rénover ces fameux logements. Là, on n'est que sur la partie « habitat » de l'opération Petites Villes de Demain. »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « ce n'est que la convention.*

Ça fait peu de logements, j'écoute mais pour mémoire, parce que nous avons déjà eu un PIG piloté sur de la rénovation, si on remonte encore les années antérieures, on avait eu dans le cadre du PLH, avec la CCPA, des offres de réhabilitation en partenariat avec l'ANAH, je cherche le nom de la société qui pilotait ça, c'était déjà Carine FRANGIN mais qui travaillait pour la société SOLIHA, à l'Arbresle on avait réussi sur la durée du plan à faire 5 logements, ce n'était pas 5 par an, derrière même s'il y avait des subventions, c'est compliqué d'aller chercher les propriétaires, les aides financières mises en œuvre dans cette opération sont supérieures à ce qui a été mis en œuvre il y a5-6 ans. En parallèle, on a parlé des taxes sur les logements vacants, il faut essayer de pister les gens pour repérer plus facilement les logements vacants ou ceux qui profitent, pour donner des logements pour du sommeil pas très chers ou pas déclarés, des faux logements vides, aller les chercher pour essayer de les remettre sur le marché en leur proposant des aides un peu particulières grâce à cette opération-là. Pour avoir vécu d'autres opérations, c'est loin d'être gagné, il faut que la société qui gère et pilote le truc soit présente. On parlera tout à l'heure de la taxe sur les logements vacants, c'est aussi pour récupérer du logement insalubre ».

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH-RU et
- **AUTORISE** les dépenses afférentes au dispositif.

15. Lancement d'un appel à projets concernant la réhabilitation du Clos Landar

Exposé – Jean-Claude GAUTHIER

La Commune souhaite lancer un appel à projets concernant la réhabilitation du Clos Landar.
Pour rappel, ce bien appartient au patrimoine privé de la commune depuis son achat en 2005. Il est situé sur la parcelle AR 127 et AR 252, d'une superficie totale de plus de 6 000 m².
Le bien est composé d'une maison de maître sur deux niveaux, à laquelle sont accolées deux annexes, le tout constituant une surface d'environ 680 m². A cela vient s'ajouter deux granges et un jardin composé d'essences rares de plus de 1 800 m². Le pré, au Nord-Ouest du domaine, n'offre pas moins de 2 650 m² de surface végétalisée.

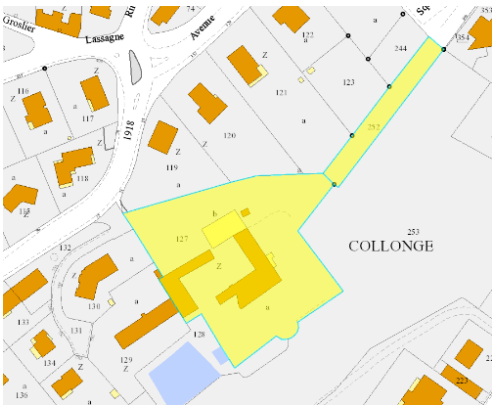

La dernière estimation par le service France Domaine, par avis du 10/02/2023, s'élève à 1 450 000 euros.
Le recours à la procédure d'appel à projets a été retenu afin de privilégier une pluralité de projets mais également afin d'exercer un droit de regard sur les projets et le devenir du bien.
Il est à noter que l'appellation « appel à projets » de ce document n'est pas définitive, elle est amenée à évoluer en fonction des restrictions juridiques qui pourraient s'appliquer.

Jean-Claude GAUTHIER : *«je vais vous rappeler que le Clos Landar est la propriété de la collectivité depuis 2005, qu'on a eu plusieurs tentatives d'opération aussi bien une portée par la collectivité qu'une portée par un privé, qui confrontées à des problèmes financiers et qui n'ont pas pu voir le jour.*

Dans les discussions qu'on a eues avec tous les promoteurs possibles et imaginables sur notre patrimoine, il s'avère que comme on était sur du bail emphythéotique et que la collectivité restait à terme propriétaire du bâtiment, ils nous ont dit que « tant que vous serez sur cette problématique de propriété de la commune, vous aurez un mal fou voire impossiblité de trouver des aménageurs pour le Clos Landar ». Ça a tourné un bon moment dans nos têtes avant d'arriver à la solution dire en voyant le bâtiment se dégrader, il a fallu se rendre à l'évidence que si on ne voulait pas voir tomber le bâtiment et qu'on voulait trouver un repreneur, il fallait le mettre en vente. On a mis un certain temps quand même à arriver à cette conclusion là, peut-être aurait-il fallu aller plus vite et éviter la dégradation du bâtiment, mais on a cherché toutes les possibilités avant d'en arriver à cet extrême.
Donc aujourd'hui globalement on a pris l'option de vendre le bâtiment, faut savoir que le bâtiment est un élément du patrimoine répertorié dans le PLU, défini comme un élément remarquable, il est interdit de le démolir, obligation de le rénover, dans son jus, au plus proche de ce qui existe aujourd'hui, il y a quelques éléments.
Depuis le temps qu'on réfléchit et qu'on attend, on a rencontré « x » promoteurs qui sont intéressés par le projet, de récupérer le bâtiment, de le rénover, d'en faire certains des bureaux, d'autres des logements, d'autres une ferme, je passe sur de l'habitat coopératif ou partagé, on a une multitude de personnes. Donc pour répondre à cela, on a écrit quelques lignes, qui, à mon avis, ne ferment la porte à personne. Lors de la commission, on a remodifié un peu, parce qu'à un moment donné on parlait de logements, donc on a supprimé la notion de logement : si demain un architecte par exemple veut acheter le bâtiment et faire des bureaux, il pourra faire des bureaux.
L'objectif est de faire un appel à candidatures au regard du fait que c'est un bâtiment qui n'est pas démolissable, qui est à rénover dans son jus, que la collectivité est consciente que la rénovation de l'ancien coûte relativement cher et donc autorise une construction complémentaire, qu'on n'a pas dédiée à quelque utilisation que ce soit, mais en gros c'était de l'ordre de 5 à 600 m2 pour dire : ça peut permettre l'équilibre de l'opération, parce que, dans toutes les discussions, qu'on a pu avoir avec les divers promoteurs et les gens spécialisés dans la rénovation, vu l'objectif de rénover dans son jus, il est impossible de sortir quelque chose à l'équilibre si on ne peut pas commercialiser quelques m2 à côté.
Donc, c'est ce qui vous est proposé aujourd'hui, donc les objectifs étaient de faire émerger des projets, de permettre à la commune de les examiner dans le but de réhabiliter le patrimoine immobilier, de redonner à l'ensemble « sa gloire du passé », honorer le devoir de mémoire au travers de l'utilisation d'une surface au sein du Clos Landar destinée à des manifestations autour de l'histoire du lieu, c'est dire que dans l'annexe du bâtiment, c'est pouvoir récupérer une certaine surface : on a aujourd'hui un peu de mal à le définir, mais c'est de l'ordre de 50 à 75 m2 pour pouvoir parler des hommes illustres de l'Arbresle, y compris de la personnalité qui a occupé le bâti du Clos Landar et conformer le projet avec l'ensemble des dispositions de la commune effectivement.
Après les conditions de candidature, il faut que les personnes amènent un projet cohérent et je rajouterais, parce que j'ai vu qu'on ne l'avait pas mis, des références de réalisation, qu'on sache un peu ce que celui qui vient nous présenter son projet, nous donne des éléments de référence sur ce qu'il a déjà réalisé, en relisant cet après-midi je me suis dit « tiens, on a même oublié ça » et même en commission on ne l'a pas vu.
Donc, on a : identité des porteurs de projet accompagnée d'une brève présentation de l'entreprise, une description détaillée des objectifs du projet global, ensemble du montage financier, délais de mise en œuvre, références à des réalisations.
Les critères de sélection : il faut que cela corresponde aux éléments qu'on a fournis, un autre élément que je ferais rajouter qui n'apparait pas dans le document que vous avez, on n'a pas encore défini qui, mais il y aura forcément la commission urba, mais on verra comment on l'élargit éventuellement sans avoir 50 personnes autour de la table pour le pré-choix des candidats parce que les 2-3 qui seront retenus viendront présenter à un groupe un peu plus élargi leur projet et je souhaitais l'appui du CAUE, Thierry SAUNNIER connait très bien la commune, donc je le rajoute sur le document et je rajoute les services de la DDT dont j'ai mangé le nom, oui l'ANCT.

Voilà la proposition qui vous est faite concernant le Clos Landar. On a fait rééavaluer, on avait une évaluation des Domaines ancienne qui a été rééavaluée, c'est un document qui sera forcément public avec 1million 450.

Les modalités d'appel à projet, ce sera la presse, les bulletins adéquats et déjà la dizaine, la douzaine de cabinets qui nous ont sollicités : je pense qu'on devrait avoir un certain nombre de réponses. Je pense que des dossiers sont déjà prêts. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « avec l'espoir d'aller enfin au bout de l'histoire et de pouvoir à la fois sauver la maison et puis sortir un projet cohérent au service de la commune. Cela devrait aller maintenant relativement vite avec une date limite de réponse »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « on va laisser 1 mois à 2 mois de réflexion »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « l'idée c'est qu'on puisse choisir courant juin, et qu'au conseil municipal de juillet on puisse avoir enfin le Clos Landar, qu'on puisse partir en vacances l'esprit serein. »*

Nathalie SERRE *: « une question : la sortie qui se fait sur l'arrière, sur la rue au-dessus, elle est définitivement condamnée ? »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « il n'y a pas de sortie, je te donne l'explication, pour une bonne raison parce qu'il y a un portail qui est cadenacé et qui donne sur une propriété privée, ce n'est pas du domaine public. »*

Nathalie SERRE *: « Le groupe qui travaillera sur la sélection, le jury, ce serait bien qu'il y ait quelqu'un de chez nous, enfin on va le demander »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « il y a quelqu'un de chez vous dans la commission urba. »*

Nathalie SERRE *: « et je me posais la question, par exemple, s'il y a quelqu'un qui vient avec un projet, je trouve très bien que tu rajoutes les références mais ça interdit tous ceux qui n'auraient pas fait de projet avant, on est bien d'accord ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« l'idée c'est quand même d'avoir des références. »*

Nathalie SERRE *: « je pense aux associations dont on a parlé, elles n'ont pas fait de projet avant »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « la rénovation de ce type de bâtiment est complexe, c'est très spécialisé. »*

Nathalie SERRE *: « mais du coup, ça l'interdit ou ils peuvent candidater ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« ils peuvent mais c'est l'intérêt du projet qui fera. Et sur qui ils peuvent s'appuyer pour réaliser le projet »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« sans avoir de références, ils peuvent s'appuyer sur quelqu'un qui a ces références. Parce qu'une asso sur un projet comme ça, je ne la vois pas arriver toute seule. »*

Nathalie SERRE *: « je suis d'accord avec toi, il faut que ça ait bon goût. »*

Caroline FAYE : *«tu évoques à un moment donné qu'il y aurait quelques m2 consacrés aux hommes illustres dans ce projet, est-ce que les Amis du Vieil Arbresle ont été associés à la construction de cet appel à projet ou candidature ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« pas spécialement, honnêtement non. Ils ont été associés depuis le début des discussions, les Amis du Vieil Arbresle et l'association de Maître Philippe, je n'oublie pas la 2ème association, c'est pour ça que la commune souhaite garder un espace dédié au souvenir du lieu, géré par l'une ou par l'autre ou conjointement si elles arrivent à se mettre d'accord. La commune restera propriétaire d'une petite cellule. »*

Caroline FAYE : *« ça n'apparait pas dans la délibération qu'on va voter, qu'il y aura une partie qui sera réservée à cette association »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« ça apparait dans l'appel à projet ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« on ne fait pas apparaitre la surface c'est tout. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« on ne fait pas apparaitre la surface, cela fera partie des éléments de choix du jury. Mais il n'y a pas d'obligation de lieu, il n'y a pas de pièce déjà repérée, les associations avaient déjà repéré leur pièce c'est pour ça que je dis ça. Imposer un endroit déterminé ça peut freiner le projet. Il est important que la commune reste dans la copropriété de manière à assurer le futur du bâtiment. Mais ce ne sera jamais les Amis du Vieil Arbresle et l'association de Maître Philippe qui seront propriétaires de cette cellule, pièce ou appartement. »*

Caroline FAYE *:* *« autant dans l'appel à projet, cela a été évoqué en commission urbanisme, autant là ça n'apparait pas dans la description de la délib. »*

Yvette FRAGNE *: « puisque c'est dans l'appel à projet »*

Anne THIERY *: « objectifs de la commune »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« « surface dédiée aux hommes illustres », c'est précisé sauf qu'on ne précise pas la quantité. Les discussions qu'on avait eues, pourquoi j'ai dit 50 à 75 m2, avec les Amis du Vieil Arbresle, ils n'étaient pas sur des surfaces extravagantes, on était inférieur à 100 m2, c'est vraiment une pièce qui permet d'avoir une exposition permanente sur les hommes et les femmes sans pour autant que ça devienne un sanctuaire dédié à Me Philippe. »*

Caroline FAYE *:* *« du coup, il y aura aussi une part qui pourrait être réservée à Me Philippe, chose qui n'avait pas été évoquée en commission urba, on est d'accord ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« on est d'accord, l'objectif c'est qu'ils se mettent d'accord tous les deux, mais de ne pas sanctuariser le lieu. »*

Caroline FAYE *:* *« ça reste quand même un lieu un peu connu pour ça pour certaines personnes ».*

Jean-Claude GAUTHIER *: « Oui mais c'est l'ouvrir aux différentes personnalités Arbresloises, mais ça entre dans la négociation avec les asso pas avec les promoteurs, porteurs de projet »*

Nathalie SERRE *: « si je résume, dans le projet final, la commune aura quand même un morceau à elle, on est d'accord ?*

Jean-Claude GAUTHIER : *« tout à fait »*

Nathalie SERRE *: « le pré, on y touche, on y touche pas ? c'est intouchable ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« intouchable ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« zone naturelle dans le PLU, de mémoire »*

Nathalie SERRE *: « parce que c'était prévu de faire un jardin »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« de la permaculture ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« là actuellement, on a un bail qui nous lie à la SEMCODA et à Serge BERTRAND sur de la permaculture qu'on est en train de résilier avec la SEMCODA. »*

Nathalie SERRE *: « il fait partie du lot là ou c'est deux choses séparées ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« c'est deux choses séparées »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« c'est uniquement sur le Clos Landar, les 5000 m2 du Clos Landar »*

Nathalie SERRE *: « dernière chose : parking, circulation, ça dépendra des projets qu'on nous propose j'imagine ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« bien évidemment. »*

Nathalie SERRE *: « parce qu'il y a un petit sujet là encore »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« ce qui peut d'ailleurs impacter aussi pas mal de logements puisqu'on est sur 2 places de parking par logement, comme ils ne pourront pas faire 100 places de parking, ils ne pourront pas faire 50 logements si c'est du logement, ça peut être autre chose. »*

Caroline FAYE : *« est-ce qu'il y a des projets qui ne serait pas du logement ? est-ce que vous avez été démarchés là-dessus ? des projets axés sur de la culture, sur un tiers-lieu, des salles d'exposition ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« je t'ai dit tout à l'heure ce n'était pas une boutade, une ferme, on a été démarchés pour ça, tiers-lieu, bureaux d'étude, d'archi, c'est assez vaste et aussi des logements et même un EHPAD pour aller jusqu'au bout, mais là c'était 80 chambres »*

Caroline FAYE : *« pour le coup, j'ai une petite inquiétude justement que ce ne soit pas assez cadré et qu'on se retrouve avec des logements supplémentaires. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« je vous rappelle que nous allons choisir : si le logement ne nous plait pas, on ne prendra pas du logement. On va avoir x projet, on va choisir celui qui convient le mieux à la commune. Si on préfère un cabinet d'architectes, on prendra le cabinet d'architectes, si on veut un EHPAD, on prendra un EHPAD, si on veut que du logement, c'est nous qui allons choisir. L'appel à projet est tellement vaste qu'on peut s'attendre à tout mais on ne va pas tout nous imposer, c'est nous qui allons choisir ce que nous voulons, la seule chose qu'on n'a pas dit, on veut un hôtel-restaurant, on veut une salle de spectacles, dites-nous ce que vous voulez et on prendra ce qui nous intéresse. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« si ça arrive dans la promotion effectivement, les logements, pour avoir vu ou évoqué quelques projets, on est sur 12 à 14 logements sur la partie bâtiment existant et quand je mets 5 à 600 m2 constructibles complémentaires, on est inférieur à 10 logements donc sur 6 000 m2 àa pourrait être au pire sur 21-22 logements. »*

Nathalie SERRE *: « avec une date de réalisation quand ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« là c'est l'appel à projet, une fois que le choix est fait, puis monté un dossier pour un permis de construire, c'est 6 à 8 mois, à mon avis dans un projet de cette ampleur tu rajoutes les mois de carence et la réalisation, on est sur 2 ans ½, avant d'avoir les clés de la salle »*

Jean-Louis MAHUET *: « il y aura certainement des travaux spéciaux »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« ce qu'il faut quand même savoir, c'est que globalement tout ce qui nous est présenté comme opération, l'équilibre financier de la réhabilitation de tout ça se fait aussi par la production de logements ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« pour ceux qu'on a vu, les archi peuvent refaire des bureaux d'étude. Aujourd'hui, ce qui se vend le mieux c'est quand même de la promotion. »*

Nathalie SERRE *: « au départ, ils se faisaient la cerise sur les logements en-dessous et ils exploitaient le dessus, là on a décorrelé le truc. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« les logements en-dessous, lesquels ? l'opération n'a jamais été liée. »*

Nathalie SERRE *: « c'est quand même la SEMCODA qui a acheté tous les tènements en-dessous et a repris le Clos Landar »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« ils ont racheté l'emplacement de la maison de retraite »*

Nathalie SERRE *: « au départ, l'idée c'était quand même qu'ils se faisaient la cerise sur les logements en-dessous et qu'au-dessus ils nous proposaient un truc qui tienne la route »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« non, je sais que c'est la rumeur qui a couru mais il n'y a jamais eu de lien entre les deux opérations. La SEMCODA n'a pas été choisie sur la maison des Collonges pour réhabiliter le Clos Landar, je tiens à le dire formellement ici, il n'y a jamais eu de discussion dans ce sens-là. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« je peux te ramener une discussion que j'ai eue à l'époque avec un autre bailleur social, pour donner le montant que voulait l'EHPAD en termes de vente, ils voulaient faire entre 250 et 300 logements là derrière, avec ce qui a été fait aujourd'hui, on est loin de ce qu'un autre bailleur social voulait faire. En gros, le bailleur social qui rémunérait le plus l'association, c'est toujours associatif pour permettre à l'EHPAD Les Collonges de se déplacer et de reconstruire sur le terrain, il avait juste oublié la VMC du bâtiment, c'est un détail. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« en espérant que ce soit la fin de l'aventure et qu'on arrive au bout en juillet et enfin que cette propriété soit sauvée. »*

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le lancement d'un appel à projets pour le Clos Landar et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

16. Assujettissment des logements vacants à la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et Autres Locaux Meubles non Affectés à l'Habitation Principale (THLV)

Exposé – Jean-Claude GAUTHIER

Les dispositions de l'article 1407 bis du Code général des impôts permettent au Conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il sera rappelé les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance. Il est également précisé qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Jean-Claude GAUTHIER : *« assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation ; aujourd'hui elle existe mais nous n'avons pas de délibération qui l'institue : il faut une délibération qui l'institue pour la percevoir, c'est quand même fabuleux.*

Pourquoi on revient sur ce document ? je l'ai un peu évoqué tout à l'heure, ça permet aussi d'aller chercher des logements qui sont insalubres, en taxant le propriétaire, essayer de les ressortir et de les mettre sur le marché du locatif encadré au regard des aides qui sont mises en place par la CCPA, la commune, l'ANAH, etc.
L'objectif est bien celui-là même si la taxe sur les locaux vacants ne devrait rapporter que 25-27 000 € de plus sur la taxe, à condition qu'on puisse tous les retrouver. L'objectif est d'instituer cette taxe d'habitation sur les locaux vacants.
Pourquoi la collectivité ? parce qu'à un moment donné, on s'est posé la question si ça allait nous générer une activité complémentaire, et en fait c'est les services de l'Etat qui ont toutes les billes et qui gèrent la totalité, on a juste à prendre la délib autorisant la mise en place de la THLV. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« en espérant que ce soit un moyen pour inciter les propriétaires à remettre les logements en circulation ».*

Jean-Claude GAUTHIER : *« après, ce ne sont pas des propositions qu'on a faites, mais avec le compte-rendu de la commission urba que vous allez recevoir, vous allez avoir un document sur la THLV. On a été chercher des info sur des communes qui l'ont mise en place : pour inciter un peu plus, il y a des collectivités notamment la commune de Verdun, qui a regardé le produit de la THLV et qui l'a remis dans le circuit de la rénovation, donc ça peut être plus incitatif que les sommes qu'on a au travers de l'ANAH et autres, je n'ai pas fait la proposition mais j'en parle à tout le monde comme ça quand ça arrivera en commission urba, vous serez au courant.*
Il y a aussi des exonérations de taxe foncière sur 4 ans ou 5 ans. Malgré les aides, la rénovation de logements anciens qui sont des gouffres énergétiques sont relativement chers et comme on a besoin de logements, ça ne peut que participer et aider les propriétaires bailleurs à faire le pas ».

Nathalie SERRE : *« ta proposition ce serait de faire une exonération s'ils s'engagent à faire les travaux ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« aujourd'hui je ne la fais pas, c'est des options qui pourraient être vues dans un 2ème temps. Là, c'est juste la délib de prise et vous regarderez ce petit document qui sera joint au compte-rendu de la commission urba qui reprend les quelques pistes creusées par certaines collectivités et qui ne me paraissent pas du tout bêtes et qu'on pourrait reprendre en tout ou partie ».*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« on peut voter ? »*

Nathalie SERRE : *« ouais, je ne sais pas trop. Au moins je m'abstiens, en plus on nous dit que après potentiellement on pourrait être exonérer »*

Jean-Marc BISSUEL *: « on ne pourrait pas décider tout de suite l'exonération ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« non, là on passe une délib pour la mise en œuvre la THLV*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« on ne va pas l'exonérer, on veut la mettre en œuvre »*

Jean-Marc BISSUEL *: « si travaux je voulais dire »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« l'objectif c'est aussi de faire sortir des dortoirs qui sont absolument pas inconnus des marchands de sommeil, on est là-dessus »*

Nathalie SERRE : *« là on est parfaitement d'accord, mais en fait on les a déjà parfaitement identifiés les marchands de sommeil, il y a un certain nombre de marchands de sommeil qu'on a identifiés, même moi qui ne suis pas dans le truc »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« si tu ne mets pas de pression, ils ne bougent pas »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« si tu ne mets pas de pression financière, tu n'arrives pas à les tirer »*

Nathalie SERRE : *« on met de la pression financière sur des gens qui ont des bâtiments qui ne sont peut-être pas en capacité de rénover, c'est pas en leur mettant une taxe d'habitation sur un logement vacant qu'on va régler le problème, c'est là ma difficulté, tu vois »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« je l'entends »*

Nathalie SERRE : *« c'est là mon problème, oui, il y a des marchands de sommeil et on sait très bien à l'Arbresle, il y en a quelques uns et on les connait tous, ça c'est justifié, il n'y a absolument aucun sujet là-dessus mais faire porter une taxe sur les locaux vacants, on n'a pas encore parlé des commerces, ça va venir dans un 2ème temps, commerces qui sont petits ou mal foutus ou qu'ils n'arrivent pas à refiler, on va pénaliser des gens qui ne sont pas obligatoirement ni des marchands de sommeil, ni des gens qui ne veulent pas ou qui sont dans l'incapacité de le faire »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« quel est l'intérêt d'une personne de garder un local vide, il peut aussi essayer de le vendre »*

Nathalie SERRE : *« oui tu peux essayer mais tu as vu avec nos commerçants, tu as vu le temps qu'il faut pour vendre un local, la difficulté est là aussi. Le propriétaire se retrouve entre le marteau et l'enclume »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« il y a forcément des gens dans ce cas-là, mais je ne sais pas peser entre les deux. »*

Nathalie SERRE : *« je préfèrerais qu'on aille carrément sur le coercitif et sur les marchands de sommeil, là il y a un vrai sujet et ça dure. Je suis élue que depuis 2014 et j'en entends parler, c'est récurrent, on sait qui ils sont et on sait où ils sont, plutôt que d'aller taper de manière non définie sur des gens qui potentiellement, en ce moment, les commerces ne se vendent pas bien, les appartements, il y a quand même des sujets sur les crédits et l'accès au crédit, il y a quand même pas mal de sujets. C'est pour ça que je suis ennuyée avec ça, je m'abstiens parce que j'entends ton discours sur les marchands de sommeil qui me parle complètement mais il ne faut pas ennuyer les gens. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI : *« il n'y a pas que les marchands de sommeil, il y a aussi ceux qui hésitent à investir, il y a des propriétaires de biens qui ne sont même pas d'ici, qui sont d'autres régions de France, qui négligent leur patrimoine, c'est les inciter à bouger un peu. Ce que tu dis est aussi juste, il y a aussi des cas comme ça, je suis assez d'accord ».*

Nathalie SERRE : *« quand je vois la difficulté déjà en tant que mairie de gérer son patrimoine en bon père de famille localement, on devrait se regarder avant d'imposer ça à un propriétaire privé »*

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à la majorité absolue et 4 abstentions (Nathalie SERRE, Sarah BOUSSANDEL, Jean-Marc BISSUEL, Damien SECOND)

- **DÉCIDE** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux, ainsi qu'à signer tout acte s'y rattachant.

17. Appropriation d'une parcelle sans maître par mode d'acquisition de la propriété exorbitant du droit commun

Exposé – Jean-Claude GAUTHIER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-2 ;

Vu le Code civil et notamment son article 713 ;

Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué informera le Conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la Commune de ces biens.

Le propriétaire de la parcelle AH 45, Monsieur MARGAND Claude, est décédé le 15 juin 1985 (décès depuis plus de trente ans).
Ce bien fait donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.
Ce bien revient donc de plein droit à la Commune si elle n'y renonce pas.

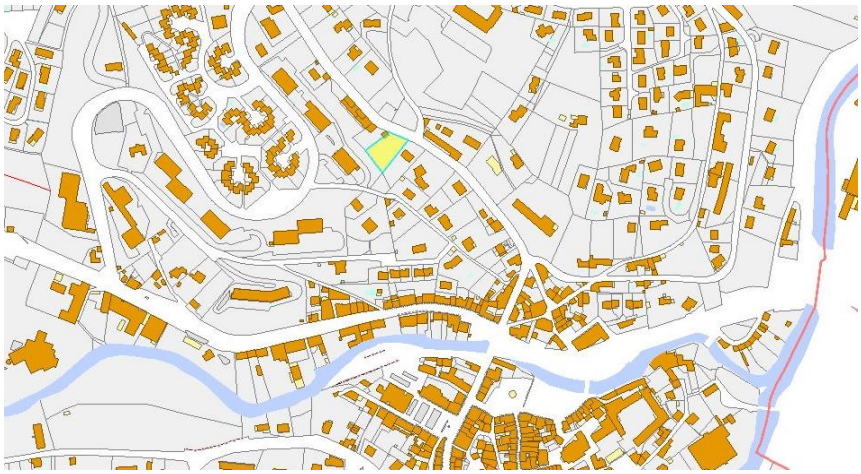

Jean-Claude GAUTHIER : *« j'ai découvert la parcelle grâce à un promoteur qui voulait construire, on va la récupérer. L'objectif, c'est qu'on a des parcelles avec un propriétaire décédé sans héritier depuis 1985, il n'y a plus de foncier, parce qu'il n'y a plus de maison dessus, c'est une parcelle vierge qui se situe presque en face de l'école Sainte-Thérèse, juste un petit peu au-dessus, ce qui ira très bien pour faire un bout de parking pour l'école Sainte-Thérèse d'ailleurs je crois.*
On a regardé, il y a une procédure particulière, auprès des service des impôts qui vérifie qu'il n'y a pas eu de taxe foncière payée sur le bâtiment depuis plus de 5 ans, comme ça fait plus de 30 ans, on prend une délib pour pouvoir récupérer le bâtiment, ce tènement pardon. Les services fonciers font faire le nécessaire pour que la collectivité puisse récupérer la surface.
Du même pour coup, pour régulariser, j'en parle à titre d'information, on avait fait un arrêté de péril il y a 15 ans sur le quartier Raspail, on a rasé une maison qui menaçait de s'écrouler et du coup celle d'à côté s'est rénovée, c'est quand vous passez derrière la société générale, vous prenez la route, là où on a un banc, on est sur un emplacement qui est en multipropriété, il doit y avoir 17 propriétaires, mais il n'y a pas de foncier payé dessus, donc j'ai demandé à Firdaws de voir les services fonciers pour voir si on ne pouvait pas enclencher la même procédure avec ce bien là, ils vont faire les vérif. Et puis, tant que j'y étais, avec les services fonciers on ne pourrait pas faire une requête pour savoir tous les biens qui sont sans maître »

Nathalie SERRE : *« sans maître, c'est au bout de combien d'années, 30 ans ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« non il faut qu'il y ait 5 ans sans versement de taxe foncière, sans modification sur le cadastre, sans essai de succession. Si je prends le bien dont je parlais avant, il y a eu des recherches dans le cadre de la succession par les notaires mais devant la complexité, puisqu'il y avait énormément de gens âgés et dissimulés sur la planète, j'allais dire, les 16 ou 17 propriétaires, tous les notaires ont abandonné. La succession se ferme parce qu'ils considèrent qu'ils ne pas aller au bout, une fois la succession fermée, 5 ans après, tu peux passer par la procédure »*

Nathalie SERRE : *« ah, 5 ans après la succession, pas 5 ans après le décès, je me disais c'est carrément court »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« oui, 5 ans après la succession, là on est 30 ans après le décès et sous condition qu'il n'y ait pas eu de paiement lié au terrain, qu'il n'y ait pas eu d'activité cadastrale sur le terrain. Je vous propose de valider cette délib qui nous permettrait de récupérer un bout de terrain, qui peut être intéressant. »*

Sébastien MAJEROWICZ *: « juste une petite précision, ce terrain, il est dans quelle catégorie dans le PLU ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« il est constructible, dans la montée Saint Germain, là où il est, de part et d'autre, c'est constructible. »*

Nathalie SERRE : *« combien de m2 ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« je suis incapable de te le dire, il n'est pas très grand. On le rajoutera dans la délib. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « il n'est pas très petit non plus. »*

Caroline FAYE *: « c'est prématuré de savoir ce que la commune envisage d'en faire peut-être ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « on va déjà essayer de l'avoir et après on réfléchira à ce qu'on peut en faire. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« c'est prématuré mais j'ai donné une piste tout à l'heure. Il y a des vraies difficultés de stationnement dans la montée Saint Germain »*

Caroline FAYE *: « stationnement, je préfère un promoteur tu vois »*

Nathalie SERRE : *« après tu peux construire un immeuble et puis financer tout le mandat, moi je dis ça, je dis rien »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« j'ai eu des propositions de 30 logements sur ce lieu-là »*

Nathalie SERRE : *« j'imagine bien, c'est pour ça que je te demande la taille, parce que ça m'interpelle »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« je n'ai pas la surface en tête, alors petit, grand, pour certains, grand, c'est au-delà de 500 et pour d'autres c'est au-delà de 1 500 »*

Nathalie SERRE : *« et à Paris, c'est 10 m2 »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« si je dois prendre une décision, pour moi je limiterais la faisabilité à des places de stationnement, surtout si on ne le paie pas au prix du terrain en valeur U . »*

<u>DÉCISION</u>

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées,
- **ACQUÉRIR** l'immeuble cadastré AH 45 et
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rattachant.

18. Autorisation de signature – Convention de veille foncière – Communauté de communes du Pays de l'Arbresle/EPORA/Commune de l'Arbresle

Exposé – Pierre-Jean ZANNETTACCI

La commune de L'Arbresle, La Communauté de Communes du Pays Arbreslois et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) travaillent ensemble à la réalisation de projets d'aménagements.

Pour cela, l'EPORA accompagne les collectivités et leurs groupements afin d'identifier les gisements fonciers mobilisables, étudier et définir les stratégies de mobilisation foncière sur le court et long terme, capter les opportunités foncières, vérifier l'économie et la faisabilité des projets, pour orienter l'action foncière publique là où elle est la plus pertinente.

La présente convention de veille et de stratégie foncière a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre l'EPORA, la CCPA et la commune de L'Arbresle pour préparer la mise en œuvre de la stratégie foncière et assurer une veille foncière sur le territoire communal.

Dans ce cadre, l'EPORA peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers faisant l'objet d'une intention d'aliéner de la part de leurs propriétaires, à la demande de la collectivité compétente, pour préserver les chances d'aboutissement d'un projet d'aménagement. Lorsqu'ils s'inscrivent dans un PEVR, la durée de portage des biens acquis dans le cadre des présentes, ou repris de conventions antérieures, est égale à 4 années à compter de la date à laquelle l'EPORA est devenu propriétaire. Le montant de l'encours maximum, correspondant aux dépenses stockées, a été fixé à 1 500 000 euros HT.

L'EPORA pourra également réaliser des études pré-opérationnelles et notamment des études foncières, de marché, des études urbaines, de capacités, de gisements fonciers ou toute autre étude de faisabilité nécessaire à l'élaboration de la stratégie foncière, et au développement des projets d'aménagement. L'EPORA fixe un montant maximum d'études pré-opérationnelles de 200 000 € HT.

Les portages fonciers et études préalables ont vocation à s'inscrire dans un Périmètre d'Etude et de Veille Renforcée (PEVR) en vue de préparer une convention opérationnelle ou de réserve foncière. Elle vise à régler les modalités techniques et financières relatives aux acquisitions effectuées. Elle est conclue pour une durée de 6 ans à compter de la date de sa signature.

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « vous savez qu'EPORA est un organisme public qui soutient les collectivités dans l'aménagement foncier et dans la réalisation de projets d'aménagement. En fait, cela consiste à amener des fonds, on repère par exemple un emplacement, EPORA peut acheter à la place de la commune, soutenir le projet pendant un certain temps, pour laisser à la commune la possibilité d'organiser son projet, et au bout d'un certain temps de revendre au porteur de projet intéressé.*
Si par contre, dans un délai de réalisation, le projet ne s'est pas fait, EPORA demande à la commune ou aux collectivités de rembourser la somme avancée : pour faire simple, le portage financier que peut consacrer EPORA sur la Commune de l'Arbresle puisqu'on le signe avec la CCPA aussi qui apporte des garanties financières aux opérations, le montant de l'encours maximum qui pourrait être affecté à toutes les dépenses c'est 1million 5 €, donc hors taxes.
EPORA peut aussi réaliser des études pré-opérationnelles pour justement savoir quelles sont les rénovations urbaines qui peuvent être intéressantes, on a déjà eu affaire à la CCPA, repérer tout ce qui peut être gisement foncier : ça peut être de l'économie, ça peut être du logement, c'est en fait un outil qu'on a à notre disposition pour pouvoir mobiliser des fonds temporairement pour rendre des opérations possibles. »

Nathalie SERRE : *« ça n'a pas déjà été fait autour de la CCPA, au bout ? »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« on a déjà une convention avec eux »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « on a déjà une convention avec eux, la CCPA a signé avec Bully, avec l'Arbresle. Des opérations portées par EPORA ? on n'en a pas eu encore. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« on avait une convention avec EPORA de veille, où on avait ciblé quelques tènements particuliers vers les Vernays, et finalement on n'a jamais eu recours à eux »*

Nathalie SERRE : *« comment ça se passe du coup ? comme on n'a pas eu recours à eux, on ne leur doit rien, on est d'accord ?»*

Jean-Claude GAUTHIER : *« on ne leur doit rien, ils ne nous doivent rien. La convention s'éteint. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « tu fais peut-être allusion à la CCPA où il y a eu une convention passée avec EPORA pour repérer tous les gisements fonciers économiques pouvant être disponibles et pouvant faire l'objet d'une réhabilitation qui pourraient faire appel aux financements EPORA. De mémoire, il y avait 10 ou 11 sites qui avaient été repérés à l'échelle du Pays de l'Arbresle dans le mandat précédent. »*

Jean-Claude GAUTHIER : *« ils avaient fait un pré-diag »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « d'ailleurs je crois qu'ils sont intervenus à Sourcieu, en centre-ville. Ça peut être important pour s'approprier des biens à réhabiliter ou acheter »*

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, à entreprendre toutes les démarches nécessaires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rattachant.

VIII. ASSOCIATIONS

19. Attribution de subventions associatives

MONTANT DES SUBVENTIONS ACCORDEES

ASSOCIATIONS	2018	2019	2020	2021	2022	2023
JEUNESSE et M.J.C.						
M.J.C. - Salaire directeur	51 170	51 170	53 745	53 745		
M.J.C. - fonctionnement		28 800	28 800	28 800		
SOUS-TOTAL	**51 170**	**79 970**	**82 545**	**82 545**	**0**	**0**
SPORT						
Office Municipal du Sport	44 010	44 010	44 010	44 000	44 000	**44 000**
Passage niveau supérieur	2 250	460	400			**760**
SOUS-TOTAL	**46 260**	**44 470**	**44 410**	**44 000**	**44 000**	**44 760**
SOCIAL						
ADMR	6 300	6 300	6 500	6 300	6 000	**7 000**
Vie libre	320	320	320	320	320	**320**
Solidarité partage	1 625	1 470	1 460	1 460	1 460	**1 460**
Resto du cœur	255	255	255	300	300	**400**
Chaudron du cœur	255	255	255	300	300	**400**
Secours catholique		200	200	300	300	**400**
Secours populaire			255	300	300	**400**
APHRA	320	320	320		350	**350**
Conjoints survivants	162	162	162	170	170	**170**
GEM - L'Arbre à palabre		150	150	150	350	**350**
SOUS-TOTAL	**9 237**	**9 232**	**9 422**	**9 000**	**9 250**	**11 250**
AAA - Accueil Amitié Arbreslois	315	315	315	315	350	**350**
Ateliers Créatifs	315	315	315	315		
Ludothèque	496	496	496	500	500	**500**
CAPA - Commerçants & Artisans PA	1 350	1 090	1 350	1 350	0	**0**
SOUS-TOTAL	**2 476**	**2 216**	**2 476**	**2 480**	**850**	**850**
CULTURE						
Octava	12 600	12 600	13 500	12 800	12 800	**12 800**
Les Amis du Vieil Arbresle	783	783	783	785	785	
Les amis de St Jacques de Compostel						**200**
AMA - Ass. Mycologique	180	180	270	270	270	**270**
UA - Union Arbresloise	540	540	540	640	600	**600**
Les Cigales - Arts et loisirs monts lyonnais	230	230	230	230	300	**300**
Comité des fêtes						**500**
Action culturelle	5 400	5 000	5 000	5 000	5 000	**3 000**
SOUS-TOTAL	**19 733**	**19 333**	**20 323**	**19 725**	**19 755**	**17 670**
MILITAIRE						
Médaillés militaires	153	153	153	155		
ADR - CATM	153	153	153			
FNACA	153	153	153			
Souvenir français	153	153	153	155	200	**200**
SOUS-TOTAL	**612**	**612**	**612**	**310**	**200**	**200**
DIVERS						
Amicale des pompiers	230	230	230	230		
Donneurs de sang (ARVS)	230	230	230	230		
AAPPMA - Société de pêche	270	270	270	300	300	**300**
Société de chasse	153		153			
Jardins partagés (Arbre aux ailes)	250	250	250	250	250	**250**
Graine d'écologie	180	180	180	200	200	**200**
Covadys				0	1 000	**500**
Appel à projet forum Asso						**1 000**
SOUS-TOTAL	**1 313**	**1 360**	**1 768**	**1 810**	**2 350**	**2 250**
TOTAL HORS PROVISION	**130 800**	**157 193**	**161 556**	**159 870**	**76 405**	**76 980**
Provision	2 000	4 727	4 444	6 130	9 450	**7 935**
TOTAL SUBVENTIONS	**132 800**	**161 920**	**166 000**	**166 000**	**85 855**	**84 915**

La Commission Vie associative réunie le 16 mars dernier a émis un avis favorable à l'attribution des subventions proposée ci-dessus.

Pierre BOUILLARD : *« on repart un peu sur du budget pour l'attribution vie associative. Globalement, un peu comme l'année dernière, toutes les modifications ont été présentées en commission Vie associative.*
Donc les gros changements : 1 000€ de plus accordés à l'ADMR sur une opération ckeck-point pour cette année en attente des subventions de l'année prochaine, on a les Amis du Vieil Arbresle qui n'ont pas fait de demande cette année car ils ont arrêté leur bail qui servait pour le stockage d'archives, comme la subvention était liée à ce bail de stockage d'archives, ils n'ont pas fait de demande de subvention et on a également diminué l'enveloppe des actions culturelles, qui était de 5 000 €, on l'a passée à 3 000, ce qui a permis d'accorder 2 000 € en plus pour le budget vie citoyenne, avec le Forum citoyen et les actions citoyennes. »

Nathalie SERRE : *« pardon actions culturelles c'est quoi ? »*

Pierre BOUILLARD : *« en fait, c'était laisser à la commission culturelle avec Anne, et le but c'est je ne sais pas, Anne si tu veux en parler »*

Anne THIERY *: « le but de cette enveloppe-là c'est un héritage qui était en place depuis un certain nombre d'années, cette enveloppe-là visait à soutenir des projets ponctuels, des initiatives culturelles ponctuelles, un concert, le montage d'une pièce de théâtre et on pouvait ainsi donner un coup de pouce*

dans le cadre d'une charte assez précise qui nous empêchait d'aller au-delà d'un montant, de mémoire, de 500 € à chaque fois. L'an dernier, on a soutenu les classes en 2, cette année, on a soutenu le concert du Collège des 4 Vents thématisé salle Claude Terrasse, dont on a parlé au dernier conseil, mais de fait, depuis le dernier mandat, on n'a été assez peu sollicités sur cette enveloppe-là. On a soutenu la Biennale de la culture aussi grâce à cette enveloppe et donc je laisse Pierre poursuivre. »

Pierre BOUILLARD *: « du coup, on a décidé de réduire un peu cette enveloppe-là pour accorder plus de moyens au budget de Sandrine, en sachant de toute manière qu'il reste quand même des provisions suffisamment élevées sur le budget de subventions de la vie associative qui permet de combler des gros événements culturels comme on a, par exemple, eu le cas l'année dernière avec la fête médiévale où l'on a accordé une subvention via les provisions »*

Anne THIERY : *« oui, parce que la fête médiévale ne rentrait pas dans ma charte, le montant demandé était trop élevé. Pour le forum citoyen, qui a quand même un volet culturel, on a estimé que jouer aux vases communicants pouvait être une idée enrichissante pour tout le monde ».*

Nathalie SERRE : *« ça ne permettait pas de financer autre chose que ça, c'est ça ? tu es obligée de jouer aux vases communicants, tu ne pouvais pas le garder sur ton enveloppe c'est ça ? »*

Anne THIERY : *« oui tout à fait, c'est redispatcher l'enveloppe »*

Pierre BOUILLARD *: « je ne sais pas s'il y a des questions avant de passer au vote. Bien entendu, tous les représentants associatifs qui siègent au sein du conseil ne pourront pas prendre part au vote : il y en a plusieurs. Demande qui ne peut pas voter »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « ne votent pas tous ceux qui peuvent être concernés dans une association ou autres par l'attribution de ces subventions. L'OMS, c'est les clubs sportifs, c'est une fausse ligne sport, on ne subventionne pas l'OMS, l'OMS va nous faire après une répartition des 44 000€ qui seront attribués à chaque club.*
L'ADMR, nous avons la présidente et Dominique »

Anne THIERY : *« on a quand même une remarque à faire sur le calcul, on revient sur le calcul de l'enveloppe, bien joué Pierre, tu m'as enlevé 2 000€ mais tu as mis que 1 000 à Sandrine. »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « non, elle n'apparait pas là Sandrine »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « je reviens sur mon calcul de votants, qui ne va pas voter : Caroline, Pascale, Dominique, Ludo et Jean-Marc. Vous ne votez pas. »*

Caroline FAYE *: « on peut sortir »*

Nathalie SERRE *: « c'est bon Caroline, mais c'est important que vous ne votiez pas »*

<u>DÉCISION</u>

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité des élus pouvant voter

- **APPROUVE** les subventions présentées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rattachant.

IX. PETITE ENFANCE

20. Subventions 2023

Exposé – Yvette FRAGNE

Des montants de subvention sont inscrits au BP 2023 pour l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Les Oisillons du Ravatel ainsi que pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents Grain de sel.

Pour les Oisillons du Ravatel, la subvention d'équilibre se calcule chaque année d'après le budget prévisionnel présenté par l'association et selon les participations des trois communes, financeurs, établies comme suit : Saint Germain Nuelles 44%, l'Arbresle 40%, Sarcey 16%.
Le paiement s'opère en trois versements.

Yvette FRAGNE : *« pour le paiement, on l'a voté au dernier conseil municipal, pour les modalités de paiement de la subvention puisque l'association avait besoin d'aide avant le vote du budget. Le reste de la subvention totale qui est de 97 077 est bien réparti sur Saint Germain et de Sarcey. Le montant de 3 000€ est le même montant que celui des autres années. »*

Nathalie SERRE *: « Grain de Sel finance quoi avec cet argent ? »*

Yvette FRAGNE : *« le financement de tout ce qu'ils ont : des formations, des frais dans leur association, une salariée, c'est comme nous la crèche, si on leur donnait que 97 000, elles ne pourraient pas vivre, c'est un budget de presque 300 000 € »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « ils bénéficient le soutien de la CAF, de la CCPA »*

Nathalie SERRE *: « c'est pour ça je me demandais si c'était pour du petit matériel »*

Yvette FRAGNE : *« il y a de tout, du petit matériel, de tout »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « toutes les actions qu'ils montent aussi sur la parentalité »*

Yvette FRAGNE : *« c'est un budget très juste, mais c'est bien de poser la question. On leur donne depuis le départ »*

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 38 431 €, correspondant à 40% de la subvention d'équilibre, à l'association Les Oisillons du Ravatel pour l'année 2023 et une subvention de 3 000 € à l'association Grain de sel pour l'année 2023.

X. ENFANCE-JEUNESSE

21. Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 à la convention cadre 2021-2024 entre la Commune de L'Arbresle et la MJC

Exposé – Pierre BOUILLARD

Par délibération en date du 29 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention cadre entre la Commune et la MJC pour quatre ans, fixant les modalités d'attribution de la contribution financière communale pour le fonctionnement global, le poste de direction, l'accueil de loisirs 3-11 ans, l'accueil périscolaire, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, l'accueil jeunes 11-17 ans, l'Espace de Vie Sociale. Cette convention prévoit que chaque année, par avenant, soient définis le montant et les conditions de versement de la subvention communale correspondante.

Pierre BOUILLARD *: « je reprends la main pour l'enfance/jeunesse : la MJC nous a fait une demande de subvention annuelle identique à celle de l'année dernière, avec un montant global de 292 600€, qui regroupe, à travers la convention cadre, la subvention de fonctionnement, le poste de direction, l'accueil de loisirs, l'accueil périsco, le CLAS, l'accueil de jeunes 11-17 et l'EVS : c'est un montant identique à l'an dernier. Avez-vous des questions ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « il faut souligner quand même le partenaire important qu'ils sont pour la commune dans la gestion de toute cette enfance/jeunesse : le centre de loisirs, l'accueil périscolaire, le CLAS, l'espace jeunes. Au-delà du rôle d'animation, c'est un partenaire hyper important sur la politique enfance/jeunesse de la commune. Donc là on leur vote une enveloppe globale, c'est ça Pierre ? »*

Jean-Marc BISSUEL *: « quand tu dis 20% des éléments comptables, ça veut dire ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « ça veut dire qu'on a quand même le contrôle de l'opération tout au long de ça, le 20 % c'et le solde, c'est ça Pierre ? »*

Pierre BOUILLARD *: « oui, c'est ça, si durant l'année, des activités n'ont pas été faites ou partiellement, il y a quand même une régulation qui est possible, qui reste possible de la part de la commune »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « ce n'est pas un chèque en blanc de 292 600€ »*

Jean-Marc BISSUEL *: « oui, enfin, il faut quand même rappeler que cette année, vous avez enlevé 30 000€, combien 32 000€ »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « on ne les enlève pas »*

Pierre BOUILLARD *: « il faut remettre le contexte »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « contrairement à ce qui a été dit et écrit, on ne les enlève pas »*

Pierre BOUILLARD *: « on ne les enlève pas, c'est le bilan de la MJC fourni, chaque année, ça a toujours fonctionné comme ça, les activités excédentaires, on en a déjà parlé, on reprend l'excédent puisque c'est une association et pour les activités déficitaires, on ne couvre pas le déficit. Donc, il y a eu un gap de 38 000€ par rapport au bilan qu'on a reçu »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « c'est l'application stricte de la convention. Convention faite comme ça parce qu'on a reçu des remarques de la CRC, le fait qu'on ait un manque de contrôle de la part de ces opérations-là. »*

Jean-Marc BISSUEL *: « cette année, on n'aura pas de centre de loisirs en août, si j'ai bien tout suivi ? »*

Pierre BOUILLARD *: « je peux effectivement en parler : le centre de loisirs en août n'ouvre pas surtout parce qu'il y a des problèmes, on en a parlé au CA de la MJC : il y a des problèmes économiques mais il y a surtout des problèmes de recrutement d'animateurs, parce qu'il y a une pénurie d'animateurs aujourd'hui, c'est la principale cause de la non-ouverture du centre de loisirs. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « il y a aussi pour l'effectif actuel de la MJC, d'après ce qu'on m'en a dit, c'est aussi la nécessité de leur faire prendre des vacances, comme ils n'ont pas la possibilité de remplacer, ce n'est pas qu'une question économique, ce n'est pas qu'un manque de soutien économique de la commune, je tiens à le dire. »*

Jean-Louis MAHUET *: « ça été évoqué au CA »*

Jean-Marc BISSUEL *: « oui c'est ça, c'est un problème économique, c'est un ajustement de personnel par rapport au budget. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « ce n'est pas un problème économique, le problème c'est qu'ils ne recrutent pas. Ils ont encore des postes libres. »*

Jean-Marc BISSUEL *: « ça leur coûte trop cher par rapport au personnel. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « même si on leur donnait 100 000 € pour faire le centre de loisirs, ils ne recrutent pas assez d'animateurs pour assurer l'ouverture, c'est ce qu'ils ont dit en CA. Ils ont des difficultés de recrutement même sur l'année ».*

Pierre BOUILLARD *: « aujourd'hui, par exemple sur les vacances d'avril, ils ont 3 postes d'animateurs vacants, ce qui ne leur permet pas d'ouvrir à cause des taux d'encadrement. Il faut savoir*

qu'en 2 ans, à cause de la crise COVID, il n'y a eu aucune formation de BAFA qui a été effectuée. Les jeunes, en fait, font l'activité d'animateurs pendant une courte période et ne font pas forcément carrière complète dans l'animation, c'est plutôt utilisé par les jeunes comme un job d'été et comme il n'y a pas eu de formation BAFA pendant 2 ans, ça a créé du retard dans l'animation et on se trouve aujourd'hui dans une pénurie d'animateurs »

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « ce n'est pas que la MJC de l'Arbresle. Mais ça a été expliqué en CA ? »*

Jean-Louis MAHUET *: « oui je confirme. »*

Jean-Marc BISSUEL *: « oui bien sûr, c'est un choix budgétaire. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « je ne sais pas comment l'expliquer. »*

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à la majorité absolue et 4 abstentions

- **APPROUVE** une subvention de 292 600.00€ pour 2023 à la MJC, pour le fonctionnement global, le poste de direction, l'accueil de loisirs 3-11 ans, l'accueil périscolaire, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, l'accueil jeunes 11-17 ans, l'Espace de Vie Sociale,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention cadre.

Commune de L'ARBRESLE

XI. SCOLAIRE

Exposé – Dominique ROSTAING-TAYARD

MONTANT DES SUBVENTIONS SCOLAIRESDE 2018 A 2023

ASSOCIATIONS		2018	2019	2020	2021	2022	2023
SCOLAIRE							
All. plein air primaire	Fct 212						
Ecole Lassagne		4 780,00	4 680,00	4 900,00	4 740,00	4 740,00	4 600,00
Ecole des Mollières		2 000,00	2 200,00	2 360,00	2 220,00	2 360,00	2 220,00
Ecole Ste Thérèse		1 820,00	2 020,00	2 240,00	2 160,00	2 260,00	2 080,00
All. plein air maternelle	Fct 211						
Ecole des Mollières		660,00	737,00	748,00	726,00	605,00	572,00
Ecole F. Dolto		1 573,00	1 452,00	1 419,00	1 210,00	1 100,00	1 430,00
Maternelle Ste Thérèse		682,00	682,00	682,00	594,00	506,00	550,00
Arbre de Noël	Fct 211						
Maternelle Dolto		572,00	528,00	516,00	440,00	400,00	520,00
Maternelle Mollières		240,00	268,00	272,00	264,00	220,00	208,00
Maternelle Ste Thérèse		248,00	248,00	248,00	216,00	184,00	200,00
Subvention Projet	Fct 212						
Ecole Les Mollières		700,00	770,00	826,00	0,00	0,00	
Ecole Dolto							
Ecole Lassagne		1 673,00	1 638,00	1 715,00	1 659,00	1 659,00	
Ecole Lassagne							
Classe découverte Lassagne			1 500,00		1 600,00		1 800,00
Classe découverte Mollières							
Classe découverte Dolto							
DDEN	Fct 025	380,00	380,00	380,00	380,00	380,00	380,00
Maison familiale la Palma							
Part. écoles extérieures							
Ass. " I LOVE LES MOLLIERES"	Fct 025	350,00	350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
Ass. Farandole	Fct 025	350,00	350,00	350,00	350,00	350,00	500,00
Ass. APPEL Champagnt Ste Thérèse	Fct 025						250,00
Fournitures scolaires Registres d'appel							
Maternelle Ste Thérèse	Fct 211	12,00	12,00	12,00	6,00		
Ecole primaire Ste Thérèse	Fct 212	21,00	21,00	21,00	12,00		
Allocation par établissement							
Maternelle Ste Thérèse	Fct 211	1 550,00	1 550,00	1 612,00	1 404,00	1 196,00	1 300,00
Ecole primaire Ste Thérèse	Fct 212	2 275,00	2 525,00	2 912,00	2 808,00	2 938,00	2 704,00
SOUS-TOTAL SCOLAIRE		**19 886,00**	**21 911,00**	**21 563,00**	**20 789,00**	**19 248,00**	**19 664,00**

Dominique ROSTAING-TAYARD : *« je souhaite préciser deux petites choses : d'abord, pour l'association Farandole, le montant de la subvention demandée a augmenté, ils ont une nouvelle équipe avec plus de parents adhérents cette année et donc ils souhaitent à nouveau relancer la participation de l'association aux différents événements de la commune et ont besoin d'être un petit peu aidés pour renouveler certain matériel comme une friteuse, un truc à hot-dog et des choses comme ça. Et le deuxième point, ça concerne l'APPEL de Sainte Thérèse, c'est une subvention exceptionnelle qui a été demandée pour un projet spécifique, ils veulent faire venir quelqu'un pour faire du théâtre aux enfants et après il y aura une pièce qui sera présentée, c'est un projet spécifique d'où la demande de subvention exceptionnelle. »*

Nathalie SERRE *: « j'ai une question, j'en profite, on a une idée sur les effectifs l'année prochaine des écoles ? »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « la prévision pour l'année prochaine ? »*

Dominique ROSTAING-TAYARD : *« pour l'instant, Sainte Thérèse nous a annoncé la fermeture d'une classe déjà, les Mollières, on risque, sur Dolto/Lassagne, je n'ai pas d'information. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « c'est un total quand même de 20 000€, un peu comme l'an dernier »*

DÉCISION

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la répartition des subventions scolaires telle que proposée pour l'exercice budgétaire 2023.

XII. QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

✓ Actualité communautaire

Anne THIERY : *« j'ai comme souvent un point agenda culturel, c'est le Printemps, ça recommence assez fort »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: «on a vu ça avec le carnaval »*

Anne THIERY : *« je ne reviendrais pas sur cette 1ère édition qui reste un succès même s'il a plu. Je voulais juste vous rappeler, vous avez reçu un mail, que mercredi, il y a le vernissage d'une exposition qui s'appelle les Intemporelles, qui est un travail photographique qui a été réalisé à l'EHPAD les Collonges, c'est un très beau travail photographique qu'on a pu examiner en commission et qui visait à remettre en situation certains résidents des Collonges dans leur métier, dans le métier qu'ils avaient exercé durant leur vie, il y a toute une mise en scène, beaucoup d'humour et d'émotion dans ces photos. Le vernissage est un mercredi, c'est rare, c'est pour ça que je voulais en parler, c'est à 11h pour permettre aux personnes qui résident dans cet EHPAD de venir, bon pour ceux d'entre nous qui sont actifs, ce n'est pas formcément facile de se rendre disponible mais voilà.*
Dans les autres événements de la semaine, vendredi soir à 20h30, salle Claude Terrasse, la bien-nommée, le concert Claude Terrasse, ses airs les plus célèbres qui seront interprétés par l'orchestre symphonique du Pays de l'Arbresle, le Cœur interval sous la direction de Laurent Jean-Pierre, là on est dans le cadre de notre saison culturelle et d'une série de spectacles qui seront organisés sur le territoire autour de Claude Terrasse : pour vous dire, 130 musiciens seront accueillis sur un parterre symphonique devant la scène de la salle, c'est une grosse installation qui nous a demandé un tétris, il n'y pas presque plus de place pour les spectacteurs.

On risque d'avoir chaud connaissant la salle, 75 places ont déjà été vendues, on pourra caser 250 personnes plus les 130 musiciens, ça fait beaucoup et ce sont des musiciens amateurs du Pays, on va dire, vous en connaissez certainement beaucoup et Jean-Marc, tu chantes, et des musiciens professionnels qui viendront grossir les rangs, ça risque d'être très sympa et on découvrira les airs de Claude Terrasse.
Ensuite, je suis désolée mais je prends aussi la place de José qui m'a envoyé un message, pour vous annoncer si vous ne l'avez pas encore vu, que ce sont ensuite les Semaines de l'Environnement, le programme a été distribué dans l'Arbresle Info, je demande à ceux qui n'ont pas reçu l'Arbresle Info de se manifester parce qu'apparemment certaines boites aux lettres n'ont pas été distribuées.
Il est arrivé vendredi, samedi. Donc merci de me faire des retours parce que ça arrive que l'on est un problème de distribution. Le programme a été glissé mais j'attire votre attention sur plusieurs dates à la demande de José : le film, Animals sera diffusé le 12 mai à Lentilly, le marché aux fleurs aura lieu le 13 mai à Bessenay, un spectacle humoristique, la Beauté du Monde est organisé le 1er juin à Courzieu, le Marché de l'Environnement, en lui-même, aura lieu cette année à Courzieu, le 3 juin, et puis, Jean-Louis voudra peut-être en dire un mot, la Guinguette de l'eau, 2ème édition, sera donc organisée le 10 juin au Val des Chènevières à nouveau ».

Jean-Louis MAHUET *: « comme l'année passée et on espère sans la pluie. On a toujours l'opération « Patates » qui est reconduite. »*

Gilles PEYRICHOU *: « et le matin, c'est la journée de la pêche le même jour au même endroit. »*

Anne THIERY *: « thématique humide, pardon. Il est écrit « actualités communautaires », juste les Murmures du Temps, c'est le projet de parcours artistique qui est bien en cours et bien lancé, certains d'entre vous étaient venus à la réunion à Saint Germain à propos des œuvres d'art, sachez que début juin et la date sera confirmée, il devrait y avoir une sorte de performance ou de restitution artistique sur les 5 ateliers artistiques qui ont été organisés en 2022 sur le territoire et ce sera autour de la carte postale et ça risque d'être très sympa avec à nouveau des ateliers intéractifs avec le public, on attend d'en savoir plus et sur le lieu et sur la date, je me ferais porte-parole de ce projet Murmures du Temps auprès de vous si vous le voulez bien. A partir du 13 juin, c'est l'Arbresle Plage à nouveau, 2ème édition, sans la pluie et sans la canicule. »*

Nathalie SERRE *: « il n'y a qu'un seul spectacle sur Claude Terrasse ? »*

Anne THIERY *: « il y a d'autres spectacles dans d'autres communes »*

Nathalie SERRE *: « mais avec le même parterre d'orchestre ? »*

Anne THIERY *: « alors je crois qu'ils vont redonner ce concert mais plus à la rentrée, en septembre »*

Nathalie SERRE *: « il n'y a rien de prévu genre juillet – août, une saison en-dehors ? »*

Anne THIERY *: « alors pas par nous, mais je crois, Jean-Marc qu'il y aura 4 concerts, je ne saurais pas te dire les dates. »*

Gilles PEYRICHOU *: « de gros travaux vont avoir lieu sur la RD389 cet été, pendant plus d'un mois, et on va attaquer les travaux préparatoires pendant les vacances de Pâques, ça veut dire que devant ADECCO et jusqu'au feu, au niveau du pont, on va refaire complètement le trottoir, on va réaménager le trottoir sur tout le linéaire : de ADECCO au feu tricolore sous la ligne de chemin de fer. Il y a actuellement des voitures qui stationnent sauvagement sur le trottoir, il faut savoir que l'on a essayé de négocier avec les propriétaires pour qu'ils nous fassent don de cette parcelle de façon à ce qu'on fasse des aménagements de stationnement le long de la voirie, ce qui nous a été refusé, donc on va refaire le trottoir tel qu'il était à l'origine et il n'y aura plus aucune voiture qui pourra se garer dessus. Attention ce n'est pas du stationnement, c'est du stationnement sauvage. Pardon, ce n'est pas ADECCO, c'est MANPOWER.*

Deuxième tranche de travaux : travaux préparatoires d'enfouissement des réseaux sur la rue du 11 novembre, l'entreprise SOBECCA doit attaquer les travaux pendant les vacances sur la partie qui est comprise devant le collège.

Nathalie SERRE *: « aux vacances d'avril ? »*

Gilles PEYRICHOU *: « vacances de Pâques oui. Ils vont essayer de terminer tout ce qui est emprise devant le collège de façon à échapper au collège et ensuite ils vont continuer l'enfouissement des réseaux, la pose des futurs éclairages publics sur l'avant, l'amont et l'aval, ça démarre de la rue Lassagne jusqu'au rond-point. L'idée c'est d'échapper au collège pour la rentrée des vacances scolaires et que tout soit terminé avant le démarrage du chantier qui devrait commencer en juillet. L'appel d'offres de la rue Lassagne va partir.*
Voilà, ces deux semaines où il y aura des travaux sur les deux axes principaux de la commune. »

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « sur la rue du 11 novembre, on est partis pour 1 an ½ de travaux »*

Gilles PEYRICHOU *: « il a été décidé de tout faire en une seule fois. »*

Sébastien MAJEROWICZ *: « petite intervention, petite précision par rapport à l'Arbresle Info, j'ai eu la chance de l'avoir, j'ai très peu apprécié la fin du texte du groupe de Sarah où il était mention de la France Insoumise pour notre groupe. Je pense que c'est clair pour tout le monde que je suis membre de la France Insoumise mais en aucune manière notre groupe n'a de lien avec la France Insoumise, aucune manière. Donc, jusqu'à maintenant on avait des relations très cordiales et respectueuses, j'appréciais beaucoup l'ambiance au sein du conseil municipal mais par contre divulguer des mensonges auprès de tous les Arbreslois, je ne suis vraiment pas d'accord, je vous demanderais dans le prochain Arbresle Info de faire un petit erratum de quelques mots. Je ne sais pas si c'est toi qui l'a écrit. »*

Nathalie SERRE *: « je réfléchis à ce qui a été dit. »*

Sébastien MAJEROWICZ *: « c'était à propos de la cantine à 1€. Vous disiez que l'opposition de la France Insoumise était d'accord avec la majorité. L'opposition était effectivement d'accord avec la majorité mais en aucune manière nous ne sommes l'opposition de la France Insoumise, nous sommes l'opposition de l'Arbresle écologique et solidaire. »*

Nathalie SERRE *: « d'accord, c'est noté, il me semble pourtant que quand tu es arrivé, tu as bien dit « je suis Europe Ecologie les Verts » le 1er jour « mais je suis de la France Insoumise » »*

Sébastien MAJEROWICZ *: « oui moi, personnellement mais pas le groupe. Toi, personnellement tu es les Républicains mais ton groupe n'est pas les Républicains que je sache. »*

Nathalie SERRE *: « en plus ce n'est pas mon groupe, en l'occurrence. OK, c'est noté, en plus, je ne pensais pas du tout à Caroline, j'avais bien ciblé toi je l'admets. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « juste que je rebondisse sur ce qui vient de se dire : justement essayer de faire en sorte que l'ambiance qui a prévalu dans ce conseil jusqu'à présent même si on sait très bien on n'est pas toujours d'accord, qu'on est sur des lignes politiques pour certains totalement différentes, je vous rappelle qu'on est dans le cadre d'un conseil municipal, et que l'enjeu n°1 c'est les Arbreslois et la commune et qu'on a toujours eu la chance dans ce conseil d'avoir des temps d'écoute, des temps de respect et j'aimerais que ça puisse perdurer le plus longtemps possible.*
Ce que je voulais dire aussi de manière tout à fait personnelle tout mon soutien aux élus actuels et à nos parlementaires, qu'ils soient France Insoumise ou Républicains face aux situations qu'ils vivent actuellement, je vous rappelle qu'on a des parlementaires qui sont agressés, menacés, je vois aussi la présidente de l'AMF qui a été victime de tags aujourd'hui, vraiment scandaleux, j'espère que la raison va vite revenir. Et qu'on reviendra à des débats, sereins déjà ici et à l'Assemblée, je n'ai pas de pouvoir, mais qu'on donne une autre image des élus. »

Sandrine POYET-FAWAL *: « pour vous rappeler le dernier rendez-vous citoyen qui a lieu samedi à 10h sur le parking du collège. Dernier de la série de 7 rendez-vous citoyens. »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « on a également une réunion publique prévue commune et communauté de communes au collège le 25 avril, c'est pour la présentation du projet de l'avenue du 11 novembre que fera Gilles et les techniciens de la CCPA sur tous les aménagements qui vont être faits sur l'avenue du 11 novembre »*

Jean-Claude GAUTHIER *: « j'ai mis en circulation parce qu'on a avancé sur le projet ID-Libre : doter de tablettes pour éviter le papier »*

Pierre-Jean ZANNETTACCI *: « l'idée étant de doter de tablettes tous ceux qui en ont besoin pour pouvoir dématérialiser totalement les documents du conseil. Les élus communautaires sont déjà dotés d'une tablette par la CCPA, après on a prévu pour doter les autres et ceux qui ne veulent pas et qui ont leur propre PC.*
On en a déjà discuté avec certains, tous les documents de la CCPA sont en ligne sur le sharepoint de la CCPA, vous avez dû avoir un rappel. »

Fin à 21h45